PÉRIODIQUE BIMESTRIEL DE L'**UWE**

Avril-Mai 2009 | Numéro 218

Dynamisme

Le business des managers wallons

L'INVITE

Une PME à énergie "autoproduite"

André Noirhomme (Verlac et A+ Energies)

ENTREPRISE

TWEED, le cluster qui monte

ACTIONS

Elections régionales : l'UWE décrit ses attentes en matière d'environnement

RÉSEAUX

Comment sortir de la récession ?

DOSSIER

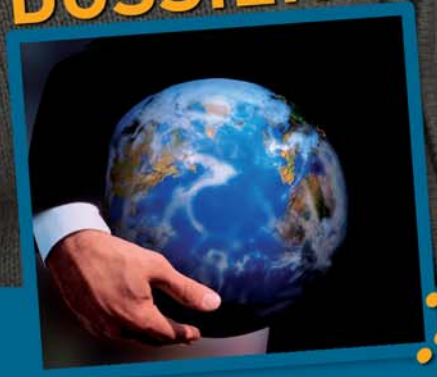

SPÉCIAL ENVIRONNEMENT
Les attentes de l'UWE

PUB
LA POSTE

Editorial

Eric DOMB,
Président de
l'Union Wallonne
des Entreprises

"NOUS DEMANDONS AUX POUVOIRS PUBLICS D'INVESTIR DANS L'EFFICACITÉ. AVANT TOUT ! "

Investir, investir, investir !

Plus que jamais, j'aime à reprendre cette citation d'Helmut Schmidt, ancien Chancelier allemand : *"L'investissement d'aujourd'hui, c'est l'expansion de demain et l'emploi de demain et d'après-demain"*. Une citation qui est une évidence pour la plupart d'entre nous. C'est dans chaque mot de cette citation que se joue la sortie de crise de notre Région. Raison pour laquelle notre rôle est de rappeler aux jeunes générations qu'il y a des secteurs, des entreprises, des entrepreneurs, qui investissent, qui innovent, qui embauchent. Qu'il n'y a aucune raison de se décourager, tout simplement parce qu'on sort toujours plus fort d'une crise. Non, définitivement non, tout n'est pas bouché en Wallonie, nous la transformons et transformons son économie.
Cette crise est aussi une mutation économique. Comme la plupart de mes collègues entrepreneurs, je suis persuadé de l'émergence d'un nouveau modèle de développement : le développement durable, qui se retrouve au cœur de ce numéro de *Dynamisme*.
Il y a urgence : une chose est d'atténuer les effets de la crise, de se concentrer sur les conséquences de cette situation, autre chose est de traiter en amont la cause ou les causes de cette crise. Autre chose aussi est d'encourager ceux qui investissent, de faire tomber les obstacles de toutes sortes. L'un d'eux est d'une immense frustration pour un Président d'un mouvement comme le nôtre : les entraves aux investissements.
Je ne peux pas imaginer que la prise de conscience de la gravité de la crise ne soit pas générale. Et pourtant...
Et pourtant, il ne se passe pas une semaine sans que j'apprenne, comme vous, que telle ou telle entreprise ne peut pas investir. Comprenons nous bien : il s'agit d'entreprises qui ont... décidé d'investir : elles ont évacué leur peur de la crise, elles ont obtenu leur financement, elles gagnent des clients et de l'argent. Bref, elles ont décidé de prendre le risque d'apporter de la valeur ajoutée à l'ensemble de notre économie et elles s'en trouvent empêchées. Oui, vous avez bien lu : empêchées. Pour cause de phénomène Nimby, pour cause de lourdeurs administratives, de délais dans les procédures. Absurde ! A l'heure où les carnets de commande de certains se vident, c'est d'autant plus frustrant. Est-ce un luxe que la Wallonie peut se permettre ?
Privé et public ont un rôle à jouer. Ensemble ! La Région wallonne serait aussi bien inspirée de faciliter la vie de ceux qui veulent investir et créer de l'emploi que de vouloir donner du courage à ceux qui n'en ont pas. Ce n'est pas faute de l'avoir dit : l'entreprise, le secteur privé, contribue à l'ensemble des besoins collectifs. Qui peut en dire autant ?
Des mesures simples, rapides et efficaces, nous ne réclamons rien d'autre. Nous demandons donc aux pouvoirs publics d'investir dans l'efficacité. Avant tout ! Avant même des plans de relance dont les effets ne se marqueront qu'à moyen et long terme et dont le poids pourrait peser sur chaque wallon longtemps encore. Ne l'oublions pas non plus : les dettes publiques d'aujourd'hui font les impôts de demain...

Eric DOMB

Union Wallonne des Entreprises

Chemin du Stockoy 3
B-1300 Wavre
Tél: 010 47 19 40
Fax: 010 45 33 43
info@uwe.be
www.uwe.be

PUB
HEC

Sommaire

Dynamisme Avril-Mai 2009

L'INVITÉ

08 André Noirhomme (Verlac et A+Energies)
10 Manager c'est...
11 24 heures chrono
12 Liège et ses réseaux d'affaires
13 L'expert : Jean-Louis Berryer (Invest & Corporate)
14 Les liens utiles

ENTREPRISES

16 TWEED, FREE, BFM Today...
21 Essenscia présente "The Essence of Life"
22 Womanager : Martine Serrien (Sencit)
24 Gestion durable : suivre ses factures d'électricité
26 Trois questions à Pascal Lizin (essenscia)
30 Patrons tous horizons : Julien Hans et Jean-François Defour

ACTIONS

33 Spécial Environnement : les attentes de l'UWE
36 L'environnement à l'UWE
38 Tableau de bord de l'environnement wallon
39 Déchets et énergies renouvelables : les nouvelles législations
46 Deuxième Forum du Développement territorial
54 Régionales 2009 : l'UWE en campagne !

RÉSEAUX

56 Comment sortir de la récession ?
57 La qualité, tous gagnants !
58 La déclaration TVA papier a vécu !

PROCHAIN NUMERO

Dynamisme prépare un numéro axé sur les Ressources Humaines. Nos experts prendront la plume, notamment, sur les incidences de la crise dans ce domaine, les nouvelles tendances du recrutement, la gestion des talents et des carrières, l'intérim...

RESERVEZ

dès à présent vos espaces publicitaires auprès de notre régie
010/40.13.15 - info@alliancemedia.be

Dynamisme Le périodique bimestriel édité en commun par l'Union Wallonne des Entreprises Asbl et la Maison des Entreprises wallonnes Asbl

UWE, Chemin du Stockoy 3, B-1300 Wavre, Tél. : +32 (0)10.47.19.40, Fax : +32 (0) 10.45.33.43, dynamisme@uwe.be, www.dynamismewallon.be • **Rédaction :** Thierry Decloux, Madeleine Dembour, Yves-Etienne Massart (rédacteur en chef), e-mail : prenom.nom@uwe.be • **Conseil de Rédaction :** Jean de Lame, Yves-Etienne Massart, Thierry Devillez, André Lebrun, Didier Paquot, Vincent Reuter, Jean-Jacques Westhof • **Mise en page :** MMM Business Media • **Impression :** Imprimerie Vase Frères (Waterloo) • **Photo de couverture :** Tilt • **Régie publicitaire :** Alliance Media, 32(0)10.40.13.12, info@alliancemedia.be - **Routage :** Agora Mailing (Alleur) • **Editeur Responsable :** Jean de Lame, Chemin du Stockoy 3, B-1300 Wavre - **Abonnement annuel** (6 numéros) : 30 EUR à verser sur le compte de la Maison des Entreprises wallonnes 360-1149184-31 • **Tirage :** 7942 exemplaires (contrôle CIM)

Toute reproduction, même partielle, des textes et des documents de ce numéro est soumise à l'approbation préalable de la rédaction.

Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique

contrôle cim 2007

ISSN 0776-1716

DÉSIGNATION DU SUCCESSEUR D'ERIC DOMB

Jean-Pierre Delwart, futur président de l'UWE

La procédure de désignation du futur président de l'Union Wallonne des Entreprises a pris fin à la mi-mars. Le Conseil d'administration de l'UWE a désigné Jean-Pierre Delwart pour succéder à Eric Domb. La passation de pouvoir se déroulera lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle, à l'automne prochain.

par Yves-Etienne Massart

Jean-Pierre Delwart est l'un des piliers du tissu économique liégeois. Non seulement parce qu'il y est le CEO d'une entreprise de pointe depuis une quinzaine d'années, mais aussi parce que son expertise en a fait un interlocuteur privilégié dans tous les milieux depuis très longtemps. Dans la région liégeoise et au-delà.

Economiste de formation, ses premières expériences professionnelles dans le secteur commercial de plusieurs banques lui ont probablement donné ce sens du contact et Ecette attention aux besoins des entreprises. Une fois à la tête de sa société, personne n'a donc été étonné de le voir un jour élu par ses pairs à la présidence de l'UWEL. Ni, plus tard, de voir Henri Mestdagh lui proposer d'être l'un de ses quatre vice-présidents, fonction qu'il occupe d'ailleurs toujours sous la présidence d'Eric Domb.

Responsabilités multiples

Vice-président, puis président, le fruit d'un plan de carrière ? *"Certainement pas, rassure-t-il. J'ai vraiment conscience de la charge que représente une telle présidence. Ma motivation est davantage à chercher dans ce que j'appellerais le sens des responsabilités. Comme tous les chefs d'entreprise, je me rends compte que la période particulièrement difficile que nous traversons exige que la voix des entreprises se fasse entendre. Eric Domb y met toute son énergie et je m'inscris pleinement dans la continuité. C'est nécessaire dans le contexte économique actuel et cela permet d'apporter une indispensable contradiction au discours à sens unique de certaines forces vives."*

Sa décision est-elle le fruit de longues consultations ? Jean-Pierre Delwart tient à préciser : *"Dans mon cas, le plus important, c'est que j'ai une équipe de direction à qui je veux donner un signal fort en terme de confiance : il est temps qu'ils prennent le relais. J'estime qu'aujourd'hui je peux gérer de plus loin, ce qui implique que je suis prêt à accorder plus de délégation dans la gestion d'Eurogentec."* Une vie personnelle, bientôt "deux" vies professionnelles : le futur président sait que le bon équilibre se réalisera grâce à la gestion rigoureuse de son agenda. Ce ne sera pas facile, mais il refuse de se laisser manger par cet agenda.

CEO d'Eurogentec

Quel rapport entre des vaccins vétérinaires pour poissons et ...des protéines recombinantes des

peptides et des oligonucléotiques comme substances actives de nouveaux médicaments pour le compte de sociétés pharma et biotech ? *"Le rapport, c'est Eurogentec et l'évolution de ses métiers au cours des vingt dernières années."* S'il n'était pas là aux touts débuts, Jean-Pierre Delwart n'en était pas très éloigné. Et c'est cette proximité qui l'a motivé à intégrer l'entreprise à l'aube des années nonante.
La vie est faite de hasards. Lorsqu'il entend pour la première fois parler d'Eurogentec, la société vient à peine d'être créée, dans le giron de l'Université de Liège. Nous sommes au milieu des années '80 et Jean-Pierre Delwart fait alors un tour de Wallonie des sociétés biotech pour compte de la Banque Indosuez Belgique, où il occupe une fonction commerciale. Indosuez était alors mandatée par le groupe Lafarge pour explorer des pistes de diversification en biotechnologie. Le contact est établi avec les fondateurs d'Eurogentec, mais on en reste là.

Moins de deux ans plus tard, en 1987, la jeune société liégeoise envisage une augmentation de capital pour accélérer ses projets de recherche. Cette fois, c'est avec sa casquette de banquier, spécialisé en corporate finance, que Jean-Pierre Delwart est amené à traiter ce dossier. L'évaluation de sa banque est positive, le deal est conclu : "je suis alors entré au Conseil d'administration pour représenter la banque. A l'époque, avec l'aide de mes frères et sœurs, nous avons investi 500.000 FB dans la société."

Vision stratégique

Avec le temps, Eurogentec évolue, ses projets aussi : la construction d'une usine requiert une nouvelle levée de capitaux à la sortie de l'été 1990. Jean-Pierre Delwart a appris à connaître l'entreprise, ses rouages, ses équipes, ses points forts : *"il y a des convergences, des opportunités. Elles me feront accepter un nouveau challenge, très tentant : la direction financière."* Nous sommes alors en janvier 1991. Une fois dans les murs, Jean-Pierre Delwart a désormais une vision stratégique claire de l'avenir de l'entreprise. La Région wallonne a apporté son aide et demande en 1993 au CFO de mettre son expertise et sa vision au service de l'entreprise dans une autre fonction, celle d'Administrateur délégué.
Sa réponse : *"Je venais de franchir le cap de la quarantaine, période de grande remise en question. Cette opportunité tombait à pic. J'ai donc accepté."*

Un tournant décisif dans sa carrière, mais aussi un tournant décisif aussi pour l'entreprise. Les métiers d'Eurogentec sont réorientés vers le développement et la fabrication de médicaments humains. Aujourd'hui, ses deux activités sont la production d'outils pour les chercheurs en génomique et en protéomique, ainsi que le développement de vaccins et de médicaments à partir de protéines recombinantes. Les produits de la branche "poissons" ont été remplacés il y a une dizaine d'années par une palette de produits destinés aux laboratoires de recherche. Le produit phare ? L'ADN synthétique, qui est devenu le premier métier de l'entreprise aujourd'hui. Un métier qui lui a permis de se hisser dans le Top 5 mondial du secteur.
Pour sa seconde activité, l'entreprise liégeoise agit, en fait, comme sous-traitant de grands groupes. *"Une fois qu'une molécule a passé le cap des études toxicologiques, elle obtient le statut de "candidate" pour un éventuel médicament. Le rôle d'Eurogentec est alors de perfectionner le processus de fabrication en vue de la production à échelle industrielle. Une fois notre travail réalisé, les grands groupes pharmaceutiques reprennent possession du produit et c'est sur leurs chaînes que s'effectue cette production industrielle."*
Un premier lien avec l'UWE ? C'est en tout cas grâce à Jean Stéphenne et à GSK que cette reconversion a pu se concrétiser.

Aujourd'hui, Eurogentec compte des filiales en France, en Allemagne, en Angleterre, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis, ainsi qu'une succursale en Suisse et deux joint-ventures : à Singapour et au Japon.. En 2001, elle a été couronnée "Entreprise belge de l'année" et a reçu en 2002 le "Grand prix Wallonie à l'exportation Europe". ■

Jean-Pierre DELWART en bref

Après une licence en Sciences Economiques Pures à l'ULB, il rejoint le secteur bancaire pour une douzaine d'années. Une première expérience en tant qu'analyste crédit à la Chemical Bank lui permet ensuite de rejoindre la Banque Indosuez Belgique. Assez logique : il y démarre en tant qu'analyste crédit. Ensuite, il devient successivement Responsable de comptes au siège de Liège, Responsable Direction des Grandes Entreprises, Responsable de projets Fusions & Acquisitions et finalement Responsable du Marché primaire actions.
En janvier 1991, Jean-Pierre Delwart rejoint Eurogentec comme Directeur Financier. En novembre 1993, il endosse la responsabilité d'Administrateur délégué.
Sa mission est claire : il s'agit de résoudre la crise financière qui touche l'entreprise. Un défi qu'il relève avec un succès tel que, 15 ans plus tard, Eurogentec a multiplié son chiffre d'affaires par 13 (de 3 à 39 millions d'euros). Quant aux effectifs, ils sont passés de 58 à 294 personnes.

ANDRÉ NOIRHOMME (VERLAC ET A+ ENERGIES)

Une PME "ordinaire" de 18 personnes... et 1 lama

C'est l'histoire d'une PME. Somme toute assez ordinaire. Secteur de l'imprimerie. Alleur, en région liégeoise. Sauf que cette entreprise, après avoir complètement renouvelé son parc machines pour éviter l'évaporation de 50.000 litres de solvants dans l'air chaque année, se met à auto-produire son électricité. Et ça marche !

par Madeleine DEMBOUR

© Tilt

CE SONT DES MOTIVATIONS INDUSTRIELLES ET MA PASSION POUR L'ÉNERGIE PROPRE QUI ONT JOUÉ. PAS DES CONSIDÉRATIONS MARKETING

Un parc d'activités en région liégeoise, à quelques centaines de mètres de l'aéroport de Bierset. Dans cette zone d'Alleur où sont installées 110 entreprises, des centaines de personnes travaillent : 1.800 personnes exactement... et 1 lama. Cet animal fait office de "tondeuse" pour la société Verlac, une PME de 18 personnes spécialisée dans la plastification et le vernissage de papiers et cartons. Le lama broute à l'ombre... de deux grandes installations de 5 mètres de haut chacune, des "suiveurs photovoltaïques" qui fonctionnent comme des tournesols en suivant le soleil toute la journée, d'est en ouest.

Visite du Financial Times

Autant de particularités qui ne laissent pas d'interpeller. Au point que le patron de Verlac, André Noirhomme, a même reçu un journaliste du Financial Times en décembre 2008. *"Mon but, en lançant Verlac dans l'auto-production d'énergie, n'est absolument pas de faire de la pub. Ce sont des motivations industrielles, confortées par ma passion pour la nature et l'énergie propre, qui ont joué. Pas des considérations marketing"*, souligne l'ingénieur. Mais commençons par le commencement. André Noirhomme l'avoue : c'est depuis toujours qu'il est passionné par l'énergie propre. En 1978 déjà, il construisait une éolienne de petite capacité pour chauffer une chambre à coucher. Lorsqu'il reprend Verlac en 1992, c'est tout naturellement qu'il s'interroge sur les investissements à faire.

Les clients de la société sont en grande majorité des imprimeurs qui lui confient des couvertures de livres, de bande dessinée etc. pour être vernis et plastifiés. *"Avec Monsieur Bluth, administrateur de la société, nous avons adopté une politique d'investissement en 8 ans, afin de remplacer progressivement les machines utilisant des colles et des vernis à base de solvant par des machines utilisant des solutions aqueuses"*. L'entreprise investit aussi pour réduire sa consommation d'énergie (voir encadré "Management vert" en page 10).

Eolien

"Une fois ces investissements prioritaires réalisés, nous avons voulu réduire la consommation d'énergie polluante et utiliser une énergie propre que nous produirions nous-mêmes. D'où le premier projet de construction d'une éolienne qui alimenterait directement notre usine". Ne cherchez pas, l'éolienne en question n'est pas installée à Alleur, mais à une quarantaine de kilomètres au sud, à Bronromme exactement (commune de Theux). *"En raison de la proximité de l'aéroport, Belcontrol n'a pas accepté que nous installions une éolienne près de l'usine. Il a fallu 4 longues années pour trouver "le" terrain, obtenir les autorisations, faire construire l'éolienne etc. Ce qui fut fait en 2005. Au début les riverains étaient très réticents. J'ai organisé une exposition durant un mois, en louant un chapiteau et les services d'une*

Philippe Delaisse est Administrateur délégué de RBF (Renewable Business Facilitator), la plateforme industrielle des énergies renouvelables qui regroupe plus de 340 entreprises.

Les 3 questions de Philippe DELAISSE

Monsieur Noirhomme, pour vous le fait de produire votre énergie verte, est-ce une passion ou une opportunité économique ?
C'est une combinaison des deux. Depuis l'enfance, je m'intéresse à l'énergie propre. J'ai construit une éolienne de petite capacité en 1978, pour chauffer ma chambre à coucher. Ensuite, quand j'ai racheté Verlac en 1992, j'ai commencé à penser à la production d'énergie propre en interne. J'ai beaucoup étudié la question et j'ai fait 10 business plans plutôt qu'un. Il fallait que les projets soient rentables, c'est en tout cas comme cela que j'axe mes affaires. Quand un projet marche, j'éprouve énormément de satisfaction personnelle.

Quelles sont les limites de l'autoproduction ?
Il faut soit des compétences techniques, soit une attirance très forte qui vous permette d'acquérir ces connaissances. Dans mon cas j'avais la chance d'avoir les deux.

Quels conseils donnez-vous aux entreprises pour réussir leurs projets énergétiques ?
D'abord, utiliser du matériel fiable et durable. Ensuite établir un bon plan d'affaires pour valider la rentabilité. Ensuite s'assurer que les primes incluses dans le plan d'affaires pourront réellement être obtenues. Même chose avec les certificats verts : leur octroi doit s'étaler au-delà de la période du retour sur investissement. Tout cela se calcule. Les fonctionnaires wallons sont très compétents là-dedans. Quand tout est « bétonné », alors seulement on peut y aller.

© Tilt

Carte d'identité

Fondation : 1964

Secteurs : plastification et vernissage de papiers et cartons

Chiffre d'Affaires 2008 : 1,78 million EUR

Effectif : 18 personnes

VERLAC SA
Rue des Technologies 7 - 4432 Alleur
04/239.08.61 – www.verlac.be

Fondation : 2007

Secteurs : production d'énergies renouvelables, conseil, gestion de plusieurs installations (éolien, hydraulique, solaire, cogénération et biomasse) en France et en Belgique.

Administrateur Délégué : André Noirhomme

A+ ENERGIES SA
Route du Ménobu 548 – 4910 Theux
0496/567.324 - www.aplusenergies.be

© Tilt

Manager c'est ...

1. **Penser à ce qu'on laisse derrière soi**
Nous sommes une humble petite PME. Ce qui est important, c'est de voir ce qu'on laissera derrière soi, une fois retiré de la vie active. Je ne parle pas tellement au niveau matériel, mais plutôt au niveau des valeurs.

2. **Un métier qui est aussi une passion**
Dès l'enfance, j'étais passionné par l'énergie propre et j'ai construit, à petite échelle, des systèmes permettant d'exploiter les forces de la nature de manière respectueuse. C'est toujours ce qui me motive aujourd'hui, à 56 ans.

3. **Ne jamais lâcher le morceau**
Dans certains projets, il faut être acharné. Cela a été le cas dans pas mal d'initiatives que j'ai développées. Ce n'est pas parce qu'on vous répond non qu'il faut abandonner. Que du contraire, il faut tenir son but.

4. **Etre bien entouré**
Avoir la grande chance de trouver sur sa route, une personne de grande valeur et haute compétence qui vous suit longtemps, qui vous permet de vous interroger sur des échecs, de corriger le tir , une personne avec qui vous pouvez partager des satisfactions

5. **Bien étudier ses chances**
Je fais 10 plan d'affaires plutôt qu'un. J'essaie d'intégrer tous les paramètres, et surtout de ne pas compter sur de vagues promesses. En matière d'énergie, les choses bougent énormément et vous devez donc être certain de la rentabilité d'un projet avant d'investir.

Management vert

Le "management vert" est un réel engagement viscéral pour André Noirhomme. Lors de la reprise de Verlac en 1992, sa première préoccupation a été d'investir dans des machines n'utilisant plus de colles et de vernis à base de solvant. Cette politique a permis d'éviter l'évaporation de 50 000 litres de solvant par an. Deuxième étape : consommer moins d'énergie. Le premier geste en ce sens a été d'isoler le bâtiment pour réduire les pertes, et ensuite de repenser les flux d'eau chaude et de modifier les tuyauteries. Les démarrages de machines ont également été étalés pour éviter les pointes de courant. Résultat : une consommation électrique en baisse d'environ 20%, pour une activité en hausse de 25%. C'est seulement une fois toutes ces actions menées à bien que l'auto-production d'énergie a été envisagée. Suite à la croissance de cette auto-production, le Conseil d'Administration de Verlac a décidé de scinder en deux l'objet social. C'est ainsi qu'en août 2007 a été créée la société A+ Energies, active dans l'éolien, l'hydraulique, le solaire, la cogénération et la biomasse.

institutrice, pour expliquer à toutes les classes de la région de Theux ce qu'est l'énergie renouvelable, leur permettre de faire des expériences etc.". Bien acceptée, l'actuelle éolienne de 50 mètres de haut (330 kW de puissance installée) sera bientôt rejointe par 3 éoliennes supplémentaires, de 65 mètres de haut chacune.

Hydro-électrique

"Nous nous sommes ensuite lancés dans la production d'énergie hydro-électrique via l'acquisition d'une société moribonde installée dans le Tarn, dans une ancienne cité lainière. Cette société active dans le tannage de peaux possédait un droit d'eau sur une grosse rivière. Nous avons dû nous décider en 3 semaines. Nous y avons installé une turbine de 200kW qui tourne depuis 4 ans et est déjà rentable. Un voisin fait office de gardien pour les problèmes "physiques", mais l'essentiel est géré informatiquement depuis Alleur". Investissement total (bâtiment + installation) : 600.000 euros, déjà rentabilisés. Cette expérience dans le Tarn, précédée d'une premier essai dans les Pyrénées (où André Noirhomme possède un petit moulin), donne des idées à son promoteur, qui rêve de remettre en route une centrale sur la Vesdre.

Cogénération

Mais revenons à Verlac. L'usine applique des traitements comme le pelliculage des couvertures en y apposant un film de polypropylène préalablement encollé à chaud (85°C), d'où de gros besoins en chaleur. C'est ce besoin en calories qui pousse la société à s'intéresser à la cogénération. Deux installations allemandes sont visitées. *"Cela nous a rassuré de voir qu'elles étaient rentables après 2,6 ans, pour une durée de vie de plus de 10 ans. En 2007, nous avons donc remplacé nos chaudières alimentées au mazout par deux groupes de cogénération fonctionnant à l'huile de colza"*, explique André Noirhomme. C'est d'ailleurs cette unité de cogénération qui a valu à Verlac de remporter, en 2008, le Business Energy Award, un prix visant à récompenser les initiatives innovantes en matière d'énergie ou d'environnement.

Photovoltaïque

Enfin, Verlac a également décidé d'investir dans le photovoltaïque. *"Notre choix s'est porté sur des suiveurs solaires. En mars 2008, ils ont été installés de part et d'autre de la société : puissance installée de 2 x 7,5 kWc (kilowatts crête), production annuelle estimée 16.500 kWh."* C'est le plus grand système de suiveurs solaires de Belgique (5 m de haut pour 60 m² de surface). Le mécanisme a été fabriqué par la société verviétoise Issol en collaboration avec l'électricien Heinen d'Eupen. Il fonctionne en suivant le soleil toute la journée, ce qui augmente de 40% le rendement des capteurs par rapport à un équipement fixe. *"L'investissement est de l'ordre de 100.000 euros et sera rentabilisé d'ici 7 à 8 ans en tenant compte des primes, des certificats verts, de la déduction fiscale etc. pour une durée de vie de l'ordre de 30 ans".*

En paix avec soi-même

Voilà qui devrait peut-être faire des émules. Mais ce n'est pas un long fleuve tranquille : obtenir les autorisations, réaliser les appels d'offres, construire la route qui mène au parc éolien, figer les compensations relatives aux baux à ferme, s'entendre avec les riverains, s'y retrouver dans les certificats verts, revendre l'électricité produite... *"C'est vrai,* avoue André Noirhomme, *il faut une certaine dose d'obstination pour arriver à ses fins. Mais c'est une réelle satisfaction aussi, qui permet de vivre en paix avec soi-même".* ■

24 heures chrono

06:15 Je me lève tôt et déjeune seul. Mon épouse, institutrice, commence sa journée un peu plus tard. Nos deux filles travaillent chez Verlac, mais habitent maintenant de leur côté.

07:30 Arrivée chez Verlac. Je fais le tour de l'atelier. Nous travaillons en deux pauses (6-2 et 2-10).

08:30 Je traite le courrier et fais le tour des dossiers avec Monsieur Remacle, responsable de la gestion journalière.

10:00 Je gère les litiges : personnel, clients, fournisseurs. Nous avons environ 700 commandes par mois, il faut que tout le monde soit satisfait et le reste !

12:30 Parfois je dîne à l'extérieur, sinon à la cantine de Verlac. Nous sommes une petite PME et les contacts sont très naturels.

14:00 Il n'y a pas de service technique, je m'occupe de solutionner les problèmes de production ou de machines capricieuses. Il faut être très polyvalent.

16:00 Je m'attache à clôturer certains dossiers énergétiques, comme celui des panneaux solaires. Ils sont installés depuis 2007 mais il y a encore des documents administratifs à remplir pour les primes etc.

19:00 Je rentre à la maison. Ma vie d'indépendant me procure beaucoup de satisfaction, mais c'est aussi beaucoup de travail chaque jour.

20:00 Soirée à Theux. J'ai aussi beaucoup de réunions avec les riverains du parc éolien. J'organise depuis plusieurs années une exposition sur le thème des énergies renouvelables.

23:00 La journée s'achève. J'ai beaucoup de projets mais la nuit porte conseil.

J'ORGANISE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES UNE EXPOSITION SUR LE THÈME DES ÉNERGIES RENOUVELABLES. CELA SE PRÉPARE.

© Tilt

Côté cour et jardin

Né en 1952, André Noirhomme a une formation d'ingénieur industriel électro-mécanicien. Après 3 années dans l'enseignement, il se tourne vers le secteur privé et se spécialise dans le domaine des matières plastiques au sein de diverses entreprises de la région liégeoise (Southwest Plastics, Intradel, Rhéo, Rodeco...).
Fils d'indépendant, il aspire toutefois à reprendre une entreprise. L'occasion se présente en 1992 avec la société familiale Verlac. Demeurant à Theux, André Noirhomme est un fan d'énergies renouvelables. Une passion qui l'amène à déambuler, avec son épouse, un peu partout en Belgique et dans les pays limitrophes pour aller visiter des installations. Propriétaire d'un petit moulin dans les Pyrénées (autosuffisant en énergie grâce à la présence d'une chute d'eau !), il se décrit aussi comme un grand lecteur du magazine "Sciences & Vie".

METTRE LE NEZ DEHORS, TOUJOURS UN BON PLAN

Liège et ses réseaux d'affaires

L'UWE PARTICIPE ACTIVEMENT AU "RÉSEAUTAGE"

Les réseaux liégeois ? Ne nous méprenons pas, l'objet de cet article n'est pas une balade au sein de réseaux occultes ou illicites ! Non, il s'agit tout simplement de présenter quels sont les réseaux d'affaires "qui marchent" et qui ont la cote au cœur de la Principauté.

Interview réalisée par Madeleine DEMBOUR

En ces temps de crise, il semble bien que les dirigeants d'entreprise aient décidé de "mettre le nez" dehors. Ils répondent en tout cas présent aux initiatives qui leur permettent de se rencontrer. C'est particulièrement le cas dans la région liégeoise. Petit tour d'horizon.

Côté Business

Présidée par Michel Grignard, le dynamique patron de BDO Atrio, la **Chambre de Commerce** Liège-Verviers a véritablement fait du réseautage son "cœur de métier". Elle a mis sur pied une série de formules, allant du très select "Entre'Preneurs" réservé aux dirigeants n°1 d'entreprises de plus de 10 personnes, aux "midis de la CCI" se déroulant chaque vendredi en 4 tables de 6 personnes, en passant par les Gold Business Cards Meetings, nom de code de cocktails huppés organisés 4 fois l'an en terres liégeoises. Au total, environ 25 événements taillés sur mesure pour les 2000 membres que compte la Chambre.

Plus discrets, **les Clubs APM** rencontrent pourtant un franc succès auprès des patrons liégeois. Sur les 18 Clubs que comptent la Belgique et le Luxembourg, 4 sont en effet localisés à Liège. De quoi s'agit-il ? Chaque Club APM (pour Association Progrès du Management, un concept créé en France en 1987 par Pierre Bellon, alors patron de Sodexho) rassemble un maximum de 25 dirigeants et établit son programme annuel d'après les préoccupations des participants. En fonction des thématiques choisies, des experts de haut niveau viennent approfondir les sujets et ceci 10 fois l'an. On retrouve à l'APM des patrons comme Didier Bronne Etilux (Liège Principauté) Xavier Ciechanowski (Liege Simenon) Jean-Marie Onclin Jean-Louis Cuypers Michel Beguin, Christian Pirali...

Autre héritage français, le réseau **"Wallonie Entreprendre"** est également fort actif en terres principautaires. C'est à l'initiative de Pascal Erpicum (Coqard) et de l'UWE que ce système de parrainage de projets par des entrepreneurs expérimentés a vu le jour en 2005. Depuis lors, la formule a essaimé à Namur et dans le Brabant wallon

Dans plusieurs des 56 Parcs d'Activités Economiques gérés par la SPI+ , l'intercommunale de développement économique, la dynamique de réseau a très bien pris aussi. C'est notamment le cas aux Hauts-Sarts (309 entreprises, 8237 emplois) dont le **"Club d'Entreprises"** vient d'obtenir la certification ISO14001 (voir encadré ci-contre). D'autres Clubs (Les Plenesses, Battice, Waremme) connaissent également une dynamique intéressante et sont autant de lieux de rencontres pour les dirigeants liégeois.

Dans la sphère économique, il faut aussi signaler la section liégeoise de l'UWE. Présidée par Jacques Pèlerin (ArcelorMittal) qui a succédé à Jean-Pierre Delwart (Eurogentec) en 2007, **l'UWEL** regroupe les fédérations sectorielles et les 700 entreprises membres de l'UWE dans la Province de Liège. Sa prochaine Assemblée Générale, qui se tiendra le 30 avril 2009, aura pour thème "Comment l'industrie peut-elle tirer parti de la crise en s'axant davantage sur l'efficience énergétique, les énergies renouvelables, etc." L'orateur du jour sera Thomas Leysen, Président de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB).

Cercles et "sociétés"

C'est vraisemblablement le succès du Cercle de Wallonie situé à Namur (près de 900 membres dont pas mal de Liégeois, entre autres le Président du Cercle Laurent Minguet) qui a découragé les initiatives en ce sens au niveau de la Cité Ardente. Pour être exact, il faut

LIÉGEOIS, NOTAMMENT À TRAVERS L'UWEL ET LE RÉSEAU "WALLONIE ENTREPRENDRE".

rappeler que plusieurs projets avaient vu le jour il y a quelques années, notamment la création d'un Cercle d'Affaires qui aurait été localisé au Château de Colonster. C'est finalement à Spa qu'un tel Cercle a vu le jour à l'été 2005, avec la création du **Spa Waux-Hall Club**, présidé par Philippe Suinen. Malgré la beauté des lieux, ce Cercle reste géographiquement excentré pour véritablement attirer les grandes foules.

Dans un autre registre, mais très "ancré" dans la réalité de la Cité ardente, **Le Grand Liège** était jadis "the place to be". Fondée en 1936 par Georges Truffaut, cette asbl a pour vocation de rassembler des acteurs venant de tous les horizons politiques, sociaux, économiques et culturels... Présidée par Jean-Maurice Dehousse, ancien Bourgmestre (PS) de la ville, cette respectable association s'est trouvée légèrement débordée par... la droite depuis la mise sur pied des **"Grandes Conférences Liégeoises"** qui en sont à leur 4e saison. Présidée par l'échevin (CDH) Michel Firket, les GCL font salle comble 8 fois par an, avec des "pointures" du style de Daniel Cohn-Bendit, Tahar Ben Jelloun, Godfrid Daneels, Pascal Bruckner etc.

Citons encore **l'asbl "Etudes & Expansion"**, créée en 1902 à l'instigation de grands industriels de la région liégeoise, qui propose chaque année des rencontres intéressantes, notamment grâce au partenariat développé avec l'ADP Liège (Association des Dirigeants du Personnel). Mais le record en termes d'ancienneté est vraisemblablement détenu par la **Société Littéraire** qui fut fondée en... 1779, sous les auspices du Comte de Velbruck, Prince Evêque de Liège. Comptant aujourd'hui près de 550 membres, La Littéraire s'est ouverte aux femmes en 2004, sous la présidence d'Olivier Hamal. Mais n'entre pas à La Littéraire qui veut, il faut pour cela que votre candidature soit acceptée par le Comité de Ballotage....

JEAN-LOUIS BERRYER (INVEST & CORPORATE) PRÉSIDE LE CLUB DES ENTREPRISES DES HAUTS-SARTS

Des "voisins" certifiés ISO 14001

Une grande première en Wallonie : c'est ainsi qu'est présentée la certification ISO 14001 (système de management environnemental) décrochée début 2009 par le Club des Entreprises des Hauts-Sarts, la plus grande zone d'activités économiques de Wallonie.

"Notre Club a été fondé il y a cinq ans. Nous voulions non seulement promouvoir les intérêts de toutes les sociétés des Hauts-Sarts, mais aussi mieux nous connaître entre voisins, tout simplement", explique Jean-Louis Berryer, qui préside le Club d'Entreprises (200 membres).

C'est au printemps 2008, à l'initiative du Club des Entreprises et avec le soutien de Herstal et de la Spi+, que le projet a démarré, en collaboration avec la Société de conseil Jigam.

"L'amélioration de la gestion environnementale du Parc a toujours été un des principaux objectifs de notre Club d'Entreprises. Beaucoup d'actions ont déjà été menées dans ce cadre : organisation de Journées Propreté, séances d'information sur des thèmes environnementaux, création d'un vademecum pour la gestion des déchets, promotion du covoiturage, création d'une charte de bonne conduite, sensibilisation des entreprises à divers thèmes environnementaux via notre revue, notre site Internet ou lors de Business Meeting,...".

Grâce à la norme ISO 14001, le Club des Entreprises a dorénavant un outil supplémentaire de taille qui l'aidera à aller encore plus loin dans ses projets, à les cadrer pour mieux les mettre en place et les réaliser. Une précision : le domaine d'application du système de management environnemental ne concerne pas toutes les entreprises, mais l'association qui les représente. Celle-ci espère bien faire "tâche d'huile" en Wallonie. ■

DEPUIS SA "RÉSURRECTION" L'AN DERNIER, LE STANDARD EST DEVENU "THE PLACE TO BE" POUR LES ENTREPRISES .

© Belpress.com

© Belpress.com

Ils comptent aussi à Liège

Très différente est la structure de **FAR**, pour "femmes actives en réseau". Créé en 2005 à l'initiative d'une Liégeoise, Bénédicte Philippart de Foy, ce réseau est animé bénévolement et a pour ambition de rassembler un maximum de femmes (elles sont plus de 1000 actuellement) dans une logique de partage, d'écoute et d'esprit d'entreprendre.

Parmi les autres réseaux qui comptent à Liège, il faut aussi relever l'asbl **Job'In**, une initiative privée lancée fin 1996 en vue de promouvoir l'autocréation d'emploi, **Alpi Entrepreneurs** dans la même sphère, et l'atypique **"Liège Demain"** qui rassemble les bonnes volontés autour de la revitalisation de l'image de Liège, via la mise en œuvre de projets concrets tels que la diffusion de bonnes nouvelles en radio, ou encore le projet "Ambassadeur du pays de Liège".

Très révélateur de l'esprit principautaire, épinglons **l'Association des Liégeois Travaillant à Bruxelles (ATLB)**, créée dans les années nonante à l'initiative de Jean Guy Lakaye, Didier Matray et Jean-Jacques Verdickt qui en fut le premier président. L'ALTB est présidée depuis 2000 par Pierre Kridelka et compte actuellement plus de 200 membres. Enfin, pour terminer ce tour d'horizon - qui n'a pas prétention à l'exhaustivité - difficile de ne pas citer les services clubs qui comptent un bon millier d'adhérents en province de Liège... et même les réseaux sociaux comme FaceBook, Viadeao ou LinkedIn, sur lesquels des groupes ayant Liège comme point commun se créent pratiquement tous les jours. Bref, si vous arrivez à Liège et que vous voulez "y faire votre trou", ce ne sont pas les occasions qui manquent ! ■

A SCLESSIN AUSSI !

Depuis sa "résurrection" l'an dernier, le Standard est devenu "the place to be" pour les entreprises, qui se précipitent sur les 600 business seats, les 30 loges de 12 personnes, les 800 "privilege club" et les 100 places d'honneur de la tribune principale. Pour prolonger cet engouement, les dirigeants du club ont mis sur pied des événements tels qu'une compétition de golf ou encore le **"Rond Central"**, qui se déroule 4 fois l'an et permet aux entreprises de venir écouter un orateur de prestige dans les salons du Standard.
Le 5 mars denier, le "Rond Central" accueillait ainsi Bernard Tapie.

Aides et liens utiles

Chambre de Commerce et d'Industrie de Liège-Verviers : www.ccilv.be
Les 4 Clubs APM de Liège : www.apm.fr
Wallonie Entreprendre : www.wallonie-entreprendre.be
Clubs d'entreprises : www.hauts-sarts.be.
SPI+ : www.spi.be
Uwel : www.uwe.be
Spa Waux-Hall Club : www.spawauxhallclub.com
Les Grandes Conférences Liégeoises : www.gclg.be
Liège Demain : www.liegedemain.be
ASBL Etudes & Expansion : www.etudes-expansion.be/
Société Littéraire : www.litteraire-liege.be
Association des Liégeois Travaillant à Bruxelles : www.altb.be
Femmes Actives en Réseau : www.reseau-far.be (voir aussi le site www.elleinliege.be, les Liégeoises s'affichant sur la toile).
Job'In : www.jobin.be
Alpi Entrepreneurs : www.e-alpi.be

PUB
ESSENT

© Belpress.com

TWEED EST LÀ POUR QUE LE DIALOGUE ENTRE TOUTES LES INSTANCES SE DÉROULE AU MIEUX. ET PETIT À PETIT, LES MENTALITÉS ÉVOLUENT

Parmi les 5 nouveaux "clusters" (réseaux d'entreprise) créés en Wallonie dans la foulée du Plan Marshall, figure le Cluster Tweed. Abréviation de "Technologie Wallonne Energie-Environnement et Développement durable", ce nouveau cluster établi à Liège entend créer les conditions pour que des projets autour de l'énergie durable puissent se concrétiser.

Madeleine DEMBOUR

ENERGIE-ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

TWEED, le cluster qui monte

"*Tout n'est pas automatiquement bon dans le renouvelable. Des exemples ? La voiture à air comprimé, le micro-éolien, etc. Ce sont des choses qui coûtent cher par rapport à ce qu'elles rapportent. Dans la mesure où les moyens financiers et humains sont limités, on doit non seulement tendre vers le renouvelable MAIS AUSSI le bon marché*". C'est Laurent Minguet, homme d'affaires liégeois bien connu (notamment via les sociétés EVS et XDC), qui s'exprime ainsi, cette fois en sa qualité de Président du nouveau Cluster Tweed, mis sur pied il y a tout juste un an.

"*La démarche de clustering et intéressante, continue Laurent Minguet. En effet, sans cela, personne ne dégagerait de moyens pour faire un peu de réseautage ou de veille technologique, ni pour entamer un dialogue avec les autorités etc. D'un strict point de vue 'business', ce sont typiquement des démarches qui ne rapportent rien à court terme, et donc c'est pour cela que des budgets publics interviennent*". Concrètement, il s'agit de réunir des entreprises et organismes présents dans la branche d'activité énergie durable, tous secteurs confondus. L'objectif est de créer les conditions pour que des projets de qualité et de taille industrielle en production et exploitation de l'énergie durable puissent se concrétiser et connaître des niveaux de rentabilité suffisants pour drainer des moyens financiers appropriés.

Tweed vient combler un manque

"*Je n'étais pas le seul à trouver qu'il y avait un manque. Dans le cadre du Plan Marshall, le Gouvernement wallon a mis sur pied en 2006 cinq pôles de compétitivité. Les thématiques couvertes par ces cinq pôles sont très pertinentes ; elles s'appuient sur des études sérieuses qui démontrent le potentiel économique d'une série de domaines dans lesquels la Wallonie a, par le passé, très bien tiré son épingle du jeu, et dans lesquels elle dispose encore d'un grand avenir. Par définition, le développement durable, qui est un secteur émergent, n'avait pas de passé historique et n'a donc pas été retenu dans cette dynamique. Les nouveaux clusters, et Tweed en particulier, permettent de "corriger le tir". Avoir une équipe, certes très petite, qui identifie les choses à faire et les choses à ne pas faire pour développer le secteur, c'est déjà un très grand progrès !*". La démarche séduit. Depuis sa création, le cluster n'a cessé de s'agrandir et compte actuellement plus de 75 membres. On y trouve des entreprises industrielles tels que des assembleurs d'équipements, des fabricants de composants ou encore des producteurs d'énergie, mais aussi des entreprises de services de type bureau d'études ou des traders de certificats CO_2, ou encore des centres de recherches, des services universitaires, des intercommunales de développement économique, des chambres de commerce... Bref, la "sauce" prend bien.

Les mentalités évoluent

"*La structure institutionnelle belge, avec ses différents niveaux de pouvoir, ne facilite guère l'émergence de projets novateurs. Pour l'énergie, plusieurs compétences sont impliquées : l'économie (compétente pour les subsides), l'aménagement du territoire (pour les questions de permis), l'agriculture (pour la question de la valorisation des déchets)... Tweed est donc là pour que le dialogue entre toutes les instances se déroule au mieux. Et petit à petit, les mentalités évoluent*", conclut Laurent Minguet. ■

Le Cluster Tweed (pour Technologie Wallonne Energie - Environnement et Développement durable) a été créé début 2008. Initié au départ par des industriels, il a très vite attiré d'autres types d'acteurs (centres de recherches, intercommunales ...) pour compter actuellement plus de 75 membres. Composé d'une Cellule opérationnelle (Cédric Brüll animateur, Annabelle Jacquet administrateur délégué), Tweed est piloté par un CA présidé par Laurent Minguet et composé de Chistian Grangé (De Smet Engineers), Christophe Gilain (TPF Econoler), Gérard Lambert (SRIW), Gilles Barchmann (Xylowatt), Thierry Castagne (Agoria) et Didier Leboutte (CMI).
Site web : www.clustertweed.be

Laurent Minguet préside le Cluster Tweed

© iStockPhoto

IL NE S'AGIT PAS DE TRANSFORMER NOS JEUNES EN PETITS CHEFS D'ENTREPRISE, MAIS DE LEUR DONNER LA CAPACITÉ DE SE METTRE EN PROJET

Développer l'Esprit d'Entreprendre en temps de crise n'est pas un « luxe », c'est une priorité ! Tel est le message de FREE, la Fondation pour la Recherche et l'Enseignement de l'Esprit d'Entreprendre.

Madeleine DEMBOUR

FREE VEUT SECOUER LE COCOTIER

L'Esprit d'Entreprendre n'est pas un gadget !

« *Alors que nous traversons une crise profonde, le développement de l'Esprit d'Entreprendre n'est pas une matière dont on doit s'occuper après le reste, ou « quand on aura le temps ». C'est plus que jamais une priorité et une urgence pour la société belge. Certes, des politiques de soutien à l'entrepreneuriat ont été mises sur pied ces dernières années. Avec un certain effet sur les mentalités. Mais sans effet tangible sur les statistiques de notre activité économique* », assène Jean-Jacques Verdickt, Président de FREE, une Fondation qui souhaite mettre l'Esprit d'Entreprendre à l'agenda du monde politique avant les prochaines élections du 7 juin 2009.

Un « aiguillon » privé et apolitique

FREE ? La Fondation pour la Recherche et l'Enseignement de l'Esprit d'Entreprendre est une organisation privée et apolitique créée en mai 2003 (voir encadré ci-dessous).

Elle n'a pas pour ambition de mettre en œuvre directement des actions (elle n'organise pas directement, par exemple, des initiatives telles que les « mini-entreprises »). Sa vocation première s'inscrit dans le long terme et consiste à agir sur les mentalités, ce qu'elle a fait durant 6 années via la mise en œuvre de 25 actions différentes, principalement axées sur le monde de l'enseignement.

Après 6 ans d'existence, quel est le chemin parcouru ? Entreprend-t-on davantage en 2009 qu'en 2002 ? Crée-t-on davantage d'entreprises ? « *Hélas, toutes les études concordent à montrer que la création nette d'entreprises n'a pas évolué de manière significative ces dernières années. La population impliquée dans la création d'entreprises n'augmente pas non plus* », indique Bernard Surlemont, le Directeur de FREE. Telle est la vérité des chiffres. Faut-il pour autant conclure à un échec et abandonner le « morceau » ? « *Sur le plan qualitatif, les choses évoluent et des initiatives sont prises dans un souci d'efficacité, de rationalisation, de collaboration. Il y a 6 ans certaines choses étaient tout simplement impensables, et bien souvent le représentant de FREE trouvait porte close dans les écoles. Ce n'est plus systématiquement le cas aujourd'hui ! Un nombre croissant d'acteurs privés et publics est à présent conscient de l'urgence du changement de mentalité à opérer. Mais le chemin est encore long ! La sensibilisation et la formation, qui jouent un rôle essentiel dans la démarche entrepreneuriale, doivent se poursuivre et se renforcer* ».

Concrètement

FREE ne réclame pas spécialement de budgets supplémentaires, mais davantage de systématisme et surtout, une implication de tous les départements ministériels pour que le sujet ne reste pas cantonné à quelques « spécialistes ». L'enjeu, d'une manière générale, est que le monde de l'enseignement s'approprie la thématique et la mette en œuvre « de l'intérieur ».

Rien qu'un exemple : alors qu'il est scientifiquement prouvé (Rapport BEST de la Commission européenne) que le taux de création d'entreprise est nettement plus élevé lorsque le porteur de projet a participé à une mini-entreprise durant ses études, seuls 1,6% des élèves bénéficient de cette expérience. De quoi faire réfléchir le monde politique et les parents que nous sommes ! ■

FREE est la Fondation pour la Recherche et l'Enseignement de l'Esprit d'Entreprendre. C'est une organisation privée et apolitique créée en mai 2003 pour apporter son concours à l'augmentation de l'envie d'entreprendre de la population francophone de Belgique. Portée sur les fonds baptismaux avec le soutien de sept personnalités (Jean-Pierre Berghmans, Albert Frère, Jean-Pierre Hansen, Christian Jacqmin, Maurice Lippens, Jean Stéphenne, Francis Verheughe), FREE est autonome financièrement. Elle vient de sortir un Manifeste disponible sur **www.freefondation.be**.

Jean-Jacques Verdickt, Président de FREE

"C'ÉTAIT DISPARAÎTRE OU INNOVER"

Comme Mint et d'autres opérateurs privés, BFM a dû cesser ses émissions le 14 août dernier, suite à la restructuration du paysage radio en Communauté Française, arbitrée par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA). L'alternative pour BFM, seule radio 100% infos franco-belge à thématiques économiques et financières, c'était mourir ou innover.

Ghislain GLASSE

BFM TODAY

La renaissance d'une marque forte

A noter que ce "plan de fréquences" a débouché sur un étonnant paradoxe : le réseau de fréquences initialement convoité par BFM, a été donné à Ciel Radio (Groupe IPM), qui, 6 mois après avoir obtenu cette autorisation, n'a pas les moyens d'occuper ses fréquences FM ! Pour beaucoup d'acteurs, c'est un fameux gâchis.
A la recherche d'un moyen de faire revivre la marque (des milliers de mails de soutien avaient été envoyés à l'émetteur), l'équipe de BFM a rencontré Eric Delfosse, CEO de la SA Allisblue. Celui-ci a convaincu la radio de la pertinence d'utiliser un nouveau canal média, qu'il avait construit en combinant trois services exclusifs : le système de prospection basé sur le recours au "sms2mail" (breveté), la publication professionnelle des magazines électroniques (emag) et la maîtrise tant des outils d'analyse précise de tous les paramètres de "consommation" du magazine, que de la constitution de databases.

BFM écrit une nouvelle page today !

Chez BFM, on n'a pas longtemps hésité et la décision a été prise rapidement : concevoir et lancer un magazine (le terme est ambigu : ce serait plutôt un quotidien) électronique multimédia et dynamique avec les services de Allisblue. Le 9 février dernier, le premier numéro de **BFM Today** est envoyé par mail à quelques centaines de personnes. Fin février, près de 1.000 abonnés sont déjà enregistrés et la moyenne de lecture approche les 10 minutes, ce qui est supérieur à la consultation-type d'un website !
Eric Delfosse : *"La formule est très simple : envoyez **bfm** par sms au 3001, et attendez la demande de votre adresse email, que vous renvoyez aussitôt, et vous êtes abonnés gratuitement"* (voir encadré)

Les ressources : risqué !

Chez BFM, on avoue avoir poussé sur le bouton vert du démarrage juste avant le déferlement de la crise financière, à laquelle il faut maintenant faire face.
"C'est sûr que l'aventure est dangereuse" confirme Christian Miroir, DG de BFMToday. *"Oser le lancement d'un nouveau média de niche gratuit, dépendant intégralement de la publicité, en temps de crise économique majeure, c'est risqué. Mais avions-nous le choix ?"*
Le plan financier est de 750.000 EUR les premiers douze mois, mais le BFM new look est également ouvert à de nouveaux investisseurs. Selon une étude Deloitte, les facteurs défavorables exogènes à la presse sont effectivement : la baisse brutale des recettes publicitaires, l'érosion du lectorat, la croissance des coûts de production et de distribution,...

Le cours de l'histoire

Le marché sait que l'avenir passe par la convergence des différents médias, par la convergence technologies et par le web. Chez BFM, on s'enhardit dans cette logique évolutive, persuadé que la recherche de l'info qualitative passera de plus en plus par internet. Et puis, *"un produit web d'information spécialisée, c'est infiniment plus léger que de lancer un nouveau canard ; c'est à la portée de noyaux de journalistes motivés et bien entourés. C'est un rêve éveillé, qui n'a rien d'inaccessible, de ceux qui se réalisent quand on le veut vraiment"*.
(Charle Bricman, in Medium4you, 26/12/08) ■

BFM Today mode d'emploi

BFM Today est un e-magazine gratuit, envoyé chaque jour dans la boîte mail de ceux qui en font la demande.
Plateforme multimédia innovante (son, texte, vidéo/TV) et dynamique, son contenu est composé d'interviews, débats, thèmes économiques, vie de l'entreprise,...
L'animation est assurée par les journalistes de BFM.
Abonnement : envoyez bfm par sms au 3001 ou consultez **www.bfmtoday.be**

PUB
VALORLUB

© Belpress.com

A PEINE 3 SEMAINES APRÈS SON LANCEMENT, LE CONCOURS A DÉJÀ ENREGISTRÉ 70 INSCRIPTIONS.

Le grand appel à projets lancé par les journaux du Groupe Sud Presse, en partenariat avec l'UWE, VivaCité et le Cercle de Wallonie, est d'ores et déjà un succès. On enregistre, en effet, pas moins de 70 inscriptions, 3 semaines après le lancement, et ce n'est pas fini...

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 30 JUIN 2009

L'Idée en Or : déjà un énorme succès !

"*Vous avez une idée de création d'activité nouvelle en Wallonie ? Vous nous la soumettez et on vous aide à la réaliser en vous coachant et en vous fournissant les conseils d'experts*". Voilà, en quelques mots, le principe de l'Idée en Or. *"Il s'agit d'un grand appel à projets ouvert aux Wallons à qui nous disons : lancez-vous ! On va vous aider"*, explique Laurence Briquet, responsable du projet. "L'idée de base, c'est véritablement de stimuler l'esprit d'entreprise en Wallonie". A la clé, une bourse de 100.000 euros pour le grand gagnant. Et ça marche plutôt bien puisque, à peine 3 semaines après son lancement, le concours a déjà enregistré 70 inscriptions. Elles viennent de partout en Wallonie : Charleroi, Flémalle, Ciney mais aussi Spa, Dour, sans oublier Bruxelles. Elles émanent généralement d'hommes mais il y a également des femmes qui se sont inscrites. Certains ont un job et ont leur "Idée en Or" qu'ils souhaitent développer, sur le côté. D'autres sont des inventeurs qui fourmillent d'idées en or. Du côté des projets, ils touchent des secteurs aussi divers que l'horeca, le sport, l'énergie solaire, la garde d'enfants, l'alimentation bio ou encore l'optique, l'automobile et la construction.

Quelques projets épinglés

Les projets qui sont déjà parvenus à la rédaction de Sud Presse ont été lus par un expert en création de PME, à savoir Fabienne Mathot, directrice de Job'In. Il s'agit d'une asbl créée il y a 12 ans pour favoriser l'initiative économique de personnes sans emploi. Elle abrite aussi une couveuse d'entreprises Il s'agit d'un dispositif permettant au candidat sélectionné de tester son activité commerciale sous la responsabilité juridique de Job'In tout en maintenant son statut et son revenu d'allocataire social. Précisons que Job'In a aidé à la création de près de 900 petites entreprises.

"Pour regarder les projets qui m'ont été soumis, je me suis basée sur 3 critères : le porteur de projet, tout d'abord. Il faut qu'il ait la motivation, le profil et les compétences. Ensuite, il y a le projet lui-même. Et là, j'ai repéré des idées intéressantes. Enfin, je repère ce que j'appelle "un coup de cœur", c'est-à-dire une idée qui, à mon sens, va plaire aux lecteurs de Sud Presse et aux auditeurs de VivaCité. Et là, j'ai vu des idées intéressantes. Enfin, je repère ce que j'appelle "un coup de cœur", c'est-à-dire une idée qui, à mon sens, va plaire aux lecteurs de Sud Presse et aux auditeurs de VivaCité", note Fabienne Mathot. "Dans les projets que j'ai lus, j'ai remarqué que l'on sent fort le développement durable et la citoyenneté. Il y a, je pense, peu de projets vraiment industriels. Ce sont plutôt des commerces et beaucoup de services", ajoute celle qui en a épinglé, à notre demande six. Il ne s'agit évidemment pas de la sélection officielle par le grand jury mais simplement de l'avis d'un expert. *"Personnellement, j'en ai repéré deux qui seraient susceptibles de décrocher l'Idée en Or. Une a trait à l'énergie solaire. L'autre concerne l'automobile"*, conclut-elle, ajoutant que, dans les six projets qu'elle a retenus, *"il y a de l'originalité et quelque chose d'innovant dans le concept"*.

Précisons qu'il est possible de rentrer un projet pour "L'Idée en Or", jusqu'au 30 juin 2009. ■

Franco Dragone parraine l'opération "L'Idée en Or". A 56 ans, il jouit d'une solide réputation de metteur en scène et d'investisseur. D'origine italienne, c'est dans la région de La Louvière qu'il a grandi. En 12 ans, il a signé 10 spectacles pour le Cirque du Soleil dont les magnifiques Saltimbanco (1992), Alegria (1994) et Quidam (1996). En 2000, il effectue un retour au pays en installant, dans son fief louviérois, une unité de production d'événements internationaux.

Franco Dragone, parrain de l'opération

LA CHIMIE ET LES SCIENCES DE LA VIE OFFRENT AUJOURD'HUI SURTOUT DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DE LA VIE DE TOUS LES JOURS

Chimie, matières plastiques et sciences de la vie contribuent au développement durable. Vous en doutiez ? essenscia vous le rappelle grâce à un partenariat original : pendant 3 ans, Living Tomorrow présentera à ses visiteurs un circuit thématique élaboré en étroite collaboration avec essenscia et ses entreprises membres.

Yves-Etienne MASSART

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

essenscia présente "The Essence of Life"

L'isolation des bâtiments, les pneus "verts", les emballages biodégradables, le "Solar impulse" de Bertrand Piccard : quelques preuves parmi d'autres que la chimie, les matériaux et les sciences de la vie sont au cœur du développement durable. Et qu'ils le seront encore plus à l'avenir, car ils incarnent la qualité de la vie et représentent des solutions innovantes et durables aux cinq grands défis mondiaux qui attendent la planète : l'eau, la santé, l'énergie, l'alimentation et les ressources naturelles.
Des défis qui sont autant de raisons d'attirer les jeunes vers ces secteurs-clés du développement durable. La chimie a bien changé, ses métiers aussi. La chimie et les sciences de la vie offrent aujourd'hui surtout des solutions aux problèmes de la vie de tous les jours. D'avril à mars 2012, essenscia le rappellera avec insistance dans le cadre de Living Tomorrow, cette maison du futur, située à Vilvorde et visitée par 150.000 personnes chaque année, dont un grand nombre d'écoles, notamment du secondaire. Un programme de 3 ans, pour renforcer encore l'attractivité du secteur.

Au départ de 120 applications possibles, essenscia a finalement sélectionné 25 innovations industrielles : *"Et 7 sont wallonnes,* précise Bernard Broze, administrateur délégué de essenscia Wallonie. *Nous avons copiloté toutes les étapes du projet : depuis la mobilisation de nos membres, l'identification d'innovations susceptibles de cadrer dans le projet, jusqu'à la rédaction du scénario de la visite guidée. Actuellement, Living Tomorrow forme les guides chargés d'accompagner les groupes, les jeunes de 14 à 16 ans, qui sont notre cœur de cible dans ce partenariat".* Le concept est dynamique, il sera évalué tous les 6 mois. Il se veut aussi ludique et interactif : *"Outre un jeu avec des questions confrontant les jeunes aux grands défis planétaires, il est prévu que chaque classe soit filmée en temps réel.*
Au terme de la visite, ce film sera posté sur «youtube»". De quoi créer l'événement autour de l'événement.

Concrètement, les 5 thèmes-clés sont reliés à un espace : *"Dans la cuisine, on parlera adduction, assainissement et utilisation rationnelle de l'eau, grâce aux canalisations en plastique ou aux produits lessiviels biodégradables. Pour la santé, on évoluera dans le flat seniors et la chambre d'enfants afin d'y découvrir textiles intelligents, sports et vaccins".*
Dans l'espace technique et le living, il sera question d'énergie, grâce au matériel d'isolation pour les sols, murs et fenêtres. Au rayon alimentation, les jeunes pourront découvrir la superette du futur avec ses emballages et la filière de recyclage.
Quant aux ressources naturelles, elles seront dans l'espace transports : matériaux ultra légers pour voiture, pneus verts, pile à combustible, biocarburants de la troisième génération ou batterie électrique.
Une approche originale qui ne pourra qu'améliorer l'image et la perception du secteur. ■

"The Essence of Life" chez Living Tomorrow, ce sera aussi un grand débat sur l'innovation "Innovate for a better world tomorrow". Un débat organisé le 21 avril 2009 à partir de 17 heures et qui permettra de rassembler un parterre prestigieux : François Cornelis, VP du Comité exécutif de Total, Koenraad Debackere, Administrateur général de la KU Leuven, Christian Jourquin, CEO Solvay et Président du Cefic, Thomas Leysen, Président de la FEB et le ministre pour l'Entreprise et la Simplification Vincent Van Quickenborne. Plus d'infos ?
www.essenscia.be (inscriptions pour le 21 avril) et
www.the-essence-of-life.be (site destiné aux enseignants)

J'AI COMMENCÉ À TRAVAILLER À 17 ANS. SANS AVOIR PU FAIRE DES ÉTUDES. J'AVAIS CEPENDANT L'ATOUT D'ÊTRE QUADRILINGUE !

SENCIT

Après Liège, Sencit vise le Luxembourg et le nord de la France

Encore peu connu en Belgique, Sencit est au départ un groupe hollandais de télécoms disposant de 7 entités aux Pays-Bas. Les activités belges ont démarré en 2007, sous la houlette de Martine Serrien. Cette jeune quinquagénaire, aujourd'hui à la tête d'une entreprise de 47 personnes, a commencé à travailler à 17 ans ! Une belle trajectoire…

Madeleine DEMBOUR

« *J'ai commencé à travailler à 17 ans. N'ayant pas eu la chance de pouvoir faire des études, j'avais cependant l'atout d'être quadrilingue !* », explique Martine Serrien. Parcours étonnant que celui de cette jeune quinquagénaire, aujourd'hui à la tête d'une entreprise de 47 personnes actives dans le secteur des télécoms. *« Je suis dans ce secteur depuis 1979. Fille et petite-fille d'indépendants, j'ai travaillé sous ce statut pendant très longtemps, dans la vente et puis en tant que distributrice. Durant les années quatre-vingt, j'ai stoppé mes activités quelques années pour élever mes trois filles. J'ai repris de plus belle en 1988, et suis devenue actionnaire de Belcom Solutions, le premier partenaire dans la vente indirecte des produits Siemens. Le marché commençait à se libéraliser. De mon côté, je rêvais de créer une société. En 2006 j'ai eu l'opportunité de racheter un département de Toledo Telecom. Au départ de ce département, j'ai pu fonder le premier bureau Sencit en Belgique. A l'époque nous étions 3. Nous sommes à présent 47 ».*

Mais qui est donc Sencit ?

Encore peu connu en Belgique, Sencit est au départ un groupe hollandais disposant de 7 entités aux Pays-Bas. Souhaitant s'étendre, le groupe a initié des contacts avec Martine Serrien et les activités belges ont démarré dès octobre 2007. Dans quel domaine ? Il s'agit d'étudier, conseiller et guider les entreprises dans le choix d'une infrastructure téléphonique, mais aussi implémenter la solution choisie et maintenir les équipements en état de fonctionnement. Sencit a racheté 3 sociétés en Belgique en 2008, ce qui lui permet d'être présent sur 3 sites - Zaventem, Anvers et Liège – et surtout d'offrir toute la gamme de compétences en voix, données, câblage, trafic etc. Des grands noms comme Mercedes, GlaxoSmithKline, Stepstone, Deloitte etc. figurent parmi ses clients, pour un chiffre d'affaires (2008) de 1,4 million d'euro. Des projets d'extension sont « dans le pipe » : un bureau à Gand s'ouvrira dans quelques mois, puis suivront le Luxembourg et le nord de la France.

L'équipe liégeoise fait école

Le fait d'avoir procédé à 3 acquisitions a évidemment permis à Sencit de démarrer sur les chapeaux de roue. C'est notamment ce qui s'est passé à Liège, avec la reprise du fond de commerce de Cobelcom. Appartenant au groupe Collignon, cette société localisée à Alleur est spécialisée entre autres dans les solutions data et le secteur des soins de santé. Avec cette reprise, Sencit va également investir le champ de la formation. *« L'équipe liégeoise possède un haut niveau d'expertise, notamment dans les applications développées par Cisco. Nous allons proposer des formations dans ce domaine, via le dispositif des chèques-formation ».* Comment vit-on le fait de se retrouver patronne d'une équipe de 47 personnes ? Martine Serrien en convient, on ne gère pas une telle équipe au feeling. Il faut notamment déléguer, et surtout instaurer une bonne communication. *« Nous avons des ouvriers, du personnel administratif, des commerciaux… Il faut que toutes les personnes s'entendent et se parlent. Je montre l'exemple, en adoptant une attitude ouverte et en étant très disponible. Un autre point important pour moi : que chacun fasse bien la distinction entre la vie professionnelle et la vie privée. Travailler comme des fous sans jamais s'arrêter, je n'y crois pas ».* ■

MON SAC A MAIN :

Pour une femme qui « baigne » dans les télécoms depuis près de 30 ans, je reste très classique dans mes outils : j'ai un GSM très simple et un agenda papier. Cela évite de devoir faire des backups en continu ou de perdre toutes les infos, ce qui m'est arrivé plusieurs fois ! Je ne souhaite pas non plus recevoir mes mails en temps réel, j'estime que ce n'est pas indispensable. Par contre, je ne quitte pas le bureau sans mon bâton de chocolat aux noisettes, nécessaire pour tenir le coup lorsqu'il m'arrive de sauter de repas. Et dans mon sac, j'ai aussi une petite Bible miniature qui ne me quitte pas depuis des années.

JUMP pour Femmes Actives
www.forumjump.be
www.blogjump.be

PUB
SOFICO (PUBLI)

INFOS MOBILITÉ

90 MINUTES POUR LA MOBILITÉ | PÉTROLE : LE DÉBUT DE LA FIN ?
Le mardi 12 mai 2009, de 12 à 14h00 (lunch prévu), à l'UWE.
"Tout comme l'âge de pierre ne s'est pas terminé faute de pierres, l'âge du pétrole ne se terminera pas faute de pétrole" (Scheikh Yamani, Ministre saoudien du pétrole de 1962 à 1986). Mieux vaut pourtant préparer une transition en douceur que d'aller vers une rupture brutale. Cela ne pourra se faire sans économies d'énergie et sans utilisation de l'ensemble du bouquet énergétique.
Orateur : Gaetan Vande Werve, Fédération pétrolière belge
Infos et inscription (gratuite mais obligatoire) : 010/48.94.05, lydie.sollanders@uwe.be, www.uwe.be/mobilite

B2B EN FLANDRE : ENTREPRISES EN VISITE CHEZ LES VOISINS...
L'inconnu fait peur. C'est vrai dans la vie de tous les jours. C'est vrai aussi dans le monde des entreprises.
Afin qu'entrepreneurs wallons et flamands puissent mieux se connaître, les organisations d'employeurs (UCM, UWE, UNIZO et Voka) ont lancé l'initiative "B2B en Flandre" (plus d'infos sur www.b2bvlaanderen.be et www.b2bwallonie.be), dont l'édition de cette année est entièrement consacrée aux initiatives logistiques innovantes dans les entreprises.
Les dates et lieux des prochaines visites sont détaillés sur www.uwe.be/mobilite.

SUIVRE SES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ : Un outil pratiqu disposition des

Vos factures d'énergie vous semblent anormalement élevées ? Pour surveiller tout dérapage dans les consommations énergétiques de votre entreprise, la Cellule des Conseillers en Environnement a élaboré un tableur Excel, simple et efficace.

Nathalie PAQUET

Qu'elle produise des tuyaux, réalise des sites internet, ou assurent le transport de marchandises, chaque entreprise souhaite maîtriser ses coûts en énergie.
Et chaque entreprise aimerait voir diminuer sa facture de consommations...Encore faut-il la comprendre. Car pour mieux contrôler ses consommations, il est indispensable de les suivre régulièrement. Dans cette optique, la Cellule des Conseillers en Environnement de l'UWE a élaboré différents outils, sous forme de tableurs Excel, afin d'aider les entreprises à suivre facilement leurs consommations (électricité, mazout, gaz, mais aussi eau).
Des conseillers se déplacent régulièrement en entreprise pour présenter ces outils.
La personne qui, au sein de l'entreprise, est responsable en énergie est alors invitée à encoder les données des factures issues des deux dernières années dans le tableur. Ce dernier génère des graphiques qui permettent de visualiser toute situation anormale, souvent représentée par un pic. Ensemble, le responsable et le conseiller identifient les éventuels problèmes : défaillance d'un équipement électrique, erreur de facturation...
Eric Le Fort, Conseiller en Energie, témoigne : *"Les factures d'électricité se révèlent complexes. Nous aidons donc les entreprises à en extraire les paramètres importants à suivre. Par exemple, l'évolution des consommations, en heures pleines et en heures creuses. Lorsqu'une entreprise ne travaille ni la nuit, ni le week-end, on s'assure que les consommations en heures creuses sont basses. Si ce n'est pas le cas, on vérifie que des machines ne restent pas allumées inutilement".*
Le tableur permet également de constater ce que l'électricité coûte quotidiennement à l'entreprise. *"Certains sont très surpris du*

© Belpress

ÉCLAIRANT

e à entreprises

coût élevé, explique Eric Le Fort. Mais on peut parfois diminuer le montant de la facture. Ainsi, dans notre outil, nous avons intégré un graphique concernant le cosinus phi. Si ce paramètre est inférieur à 0,9, l'entreprise paie un supplément, comme une taxe, à son distributeur d'électricité. Ce paramètre indique en fait un déphasage entre le courant tiré au réseau et la tension. Pour le réguler, il suffit d'installer une batterie de condensateurs".
Et c'est bien là tout l'intérêt de ce tableur : révéler des problèmes pour concevoir des solutions. L'entreprise dispose d'un outil efficace pour surveiller ses consommations à l'avenir, détecter rapidement toute éventuelle défaillance et y remédier.
"Après notre passage, il reste à l'entreprise à assurer le suivi de l'encodage", ajoute le Conseiller. L'encodage mensuel ne nécessite pas plus de 5 minutes par mois. A ce niveau-là, c'est certain : pas de gaspillage d'énergie.
Les différents tableurs de suivi (pour le gaz naturel, pour le mazout et pour l'electricité basse et haute-tension) peuvent être téléchargés sur le site www.energie-entreprise.be.

Plus d'infos : David Le Fort 010/47.19.43, david.lefort@uwe.be ■

CINQ MINUTES PAR MOIS ET DES ÉCONOMIES À LA CLÉ.

Jean DIRKX, vous êtes directeur général de la SA Travex, société nivelloise active dans la tuyauterie et la maintenance industrielles. Depuis décembre 2008, vous utilisez le tableur Excel de suivi d'électricité. Ce suivi exige-t-il beaucoup de temps ?
Absolument pas, je consacre 3 à 4 minutes à l'encodage lorsque je reçois ma facture. Et lorsque l'on est venu me présenter ce tableur dans mon entreprise, j'ai pris environ un quart d'heure pour enregistrer mes premières factures.
Pourquoi vous êtes-vous lancé dans ce suivi ?
Je me doutais que nous avions un problème de consommation, de cos phi plus exactement, mais avant de mettre en oeuvre quelque chose, je voulais le vérifier. Puis, une conseillère en environnement de l'Union Wallonne des Entreprises m'a proposé ce service. C'était donc l'occasion de réaliser un suivi rigoureux.
Vu que ce tableur recense les consommations mois par mois, cela permet aussi de contrôler s'il n'y a pas de défaillance particulière. Ici, ce n'est pas le cas.
Maintenant, je vais pouvoir agir pour réguler ce cos phi et donc diminuer le montant de ma facture.

ECO CONSEILS

LES CONSEILLERS ENERGIE DE L'UWE : UN REGAIN D'ÉNERGIE POUR VOTRE ENTREPRISE !

Les Conseillers "Energie" de l'UWE ont pour objectifs de vous aider à maîtriser et comprendre vos consommations, vous aider à développer votre projet énergétique, répondre aux questions que vous vous posez en matières de certificats verts, primes énergétiques, chaudières, cogénération... et vous orienter vers les personnes adéquates.
Les Conseillers "Energie" animent également un site Internet (www.energie-entreprise.be) bourré d'infos pratiques pour vous aider dans vos démarches et projets énergétiques : vous y trouverez notamment des conseils et outils pour diminuer vos factures et des informations sur les aides et primes disponibles. Les Conseillers en Energie sont gérés par l'UWE et financés par la Région wallonne, à l'initiative du Ministre ayant l'Energie dans ses attributions.
Plus d'infos : Olivier Cappellin (olivier.cappellin@uwe.be) et David Le Fort (david.lefort@uwe.be) 010/47.19.43

A VOS AGENDAS : ATELIER SUR L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE EN ENTREPRISE

Le 13 mai 2009 La Cellule des Conseillers en Environnement et les Conseillers en Energie organisent à Namur (Loyers, Bâtiments Burogest) un workshop consacré à l'utilisation rationnelle de l'énergie en entreprise.
Objectif : offrir et construire des pistes de solutions afin d'utiliser plus rationnellement l'énergie en entreprise.
Au programme, trois ateliers sur le suivi des consommations, la modification des installations techniques ou la sensibilisation du personnel, avec des témoignages d'entreprises à la clé.
Plus d'infos : 010/47.19.43, conseillers@uwe.be

EN BREF

PRAYON PRÉSENTE SA NOUVELLE USINE À ENGIS

A l'occasion de la rencontre organisée en février dans le cadre du "Tour de Wallonie" du mémorandum UWE-UCM (voir page...), le député Hervé Jamar, ainsi que les représentants de l'UWE et d'Essenscia, ont pu se familiariser avec Prayon, leader mondial de la chimie des phosphates et spécialiste des additifs alimentaires. Cette entreprise de plus de 1.400 personnes (dont 750 sont basées à Engis) fournit ses produits dans plus d'une centaine d'applications alimentaires et techniques allant de la probiotique à l'horticulture en passant par le traitement des eaux et les batteries électriques des véhicules de demain. Ils ont visité le laboratoire d'applications alimentaires et Sulfine, la nouvelle usine en construction sur le site d'Engis, qui produira dans quelques mois, outre de l'acide sulfurique de très grande pureté, 60% de la consommation de Prayon en électricité et 45% de ses besoins de vapeur par cogénération énergétique.

CONSTRUCTION DURABLE : 6 ENTREPRISES WALLONNES PRIMÉES !

L'édition 2008-2009 du concours "Entreprises et Construction Durable", organisé par la Confédération Construction pour promouvoir la prise en compte de l'environnement dans ce secteur, récompense 6 projets innovants à travers deux catégories. En "Gestion d'entreprises", le premier prix a été décerné à l'entreprise **Nonet** (groupe Nonet/Hublet) qui développe depuis 5 ans des méthodes durables sur ses chantiers de démolition/construction, de voirie et de bâtiments. Deux mentions ont également été attribuées à **Meuleman**, spécialisée en étanchéité et isolation de toitures plate-forme, et **Thermo Technique**, spécialisée dans l'isolation au moyen de mousse de polyuréthane rigide, dans la toiture végétale et dans le panneau thermodynamique. Dans la catégorie "Produits de construction", c'est **Synergie Bois**, spécialisée dans la réalisation de constructions et rénovations à basse énergie et constructions passives, qui a remporté le premier prix. Sur la deuxième marche du podium, on retrouve **Ecolam**, unité ultra moderne de fabrication de poutres et de structures en bois lamellé-collé, tandis que le 3e prix est revenu au groupe **Colas** Belgium, leader mondial dans le domaine des infrastructures et des travaux routiers.

Trois questions à Pascal LIZIN essencia Wallonie

Nouveau président de essenscia wallonie, Pascal Lizin est aussi Directeur External & Public Affairs GSK Biologicals. Son crédo : les synergies entre le monde de l'entreprise, les universités et les pouvoirs publics. Chacun dans son registre doit apporter sa pierre à l'édifice. Le meilleur exemple : les pôles de compétitivité.

Yves-Etienne Massart

"La Wallonie dispose d'universités et de hautes écoles de qualité et nous devons investir dans nos jeunes".

1 R&D et Innovation - L'industrie chimique et des sciences de la vie est très présente en Wallonie. La recherche est-elle importante pour la Région ?

Ce secteur nécessaire à l'amélioration de la qualité de la vie constitue le moteur de l'innovation wallonne. Nos entreprises sont celles qui investissent le plus en R&D en Wallonie, avec près de 50% des dépenses R&D privées. A la clé : de nombreux emplois et une région en pointe dans toute une série de domaines. Une économie mondialisée doit être fondée sur une recherche générant de la valeur ajoutée directe et indirecte pour les entreprises. Vecteur de croissance essentiel, l'innovation par la recherche n'est possible qu'en développant des synergies entre les grandes entreprises, les PME et le monde académique.

2 PME et Chimie - Quels sont les autres facteurs de succès pour le secteur ?

L'industrie chimique wallonne doit faire face à un coût salarial trop élevé par rapport aux pays voisins. Cet écart doit être résorbé rapidement pour recouvrer un niveau de compétitivité régionale comparable à celui de ces mêmes pays voisins, qui sont nos concurrents commerciaux. En outre, il s'avère nécessaire d'obtenir de nouvelles mesures qui allègent la pression fiscale sur la rémunération du personnel, tout en ne pénalisant pas davantage les employeurs. De quoi encourager le développement des PME et grands groupes industriels, précieux à l'économie de la Région. Le coût de l'énergie a également une influence directe sur la compétitivité des industries chimiques.

3 Education - Selon vous, quel est l'axe prioritaire à suivre pour que les entreprises du secteur de la chimie et des sciences de la vie gardent leur efficience dans la région ?

Nous constatons un désintérêt des jeunes pour les études scientifiques et techniques supérieures, avec pour conséquence moins de diplômés et un risque de pénurie dans certains métiers. Ceci menace le développement économique de la Région et des entreprises. Favoriser une société de la connaissance, ce n'est pas seulement chercher les talents à l'étranger. La Wallonie dispose d'universités et de hautes écoles de qualité et nous devons investir dans nos jeunes. L'enseignement supérieur doit mieux correspondre au marché du travail en réalignant les priorités de ses programmes. ■

PUB
TECHSPACE AERO

Pour pousser à réfléchir et à agir, une femme manager crée une "Maison d'inspiration"

Après une carrière de 25 ans chez Sodexo, dans le développement des Chèques et cartes de Services (Chèques Repas, Chèques Cadeau, etc.) en Belgique, en Europe et en Afrique, à des postes de Direction, Anne-Marie Basic crée élyge, maison d'inspiration. L'objectif ? Etre un agitateur de réflexion sur les grands thèmes de société que sont les progrès économiques et sociaux, le futur de la Belgique, la performance des entreprises, la santé et l'avenir de l'homme sur la terre. élyge a présenté officiellement, à la Foire du Livre de Bruxelles, deux romans philosophiques accessibles à tous : Le Mur des Belges, roman d'anticipation sur la fin de la Belgique et Le mystère de Sainte Luchaïre, qui parle du vin, mais aussi du courage, de la tolérance et du respect de l'homme et de la nature. Plus d'infos : www.elyge.eu

Martine Constant & Partners lance le "Web Conferencing"

Martine Constant & Partners vient de lancer la plate-forme "MCP Webconferencing". Elle est la première société de Marketing téléphonique à l'utiliser en Belgique. *"Nous souhaitions un système permettant de briefer l'ensemble des Mystery shoppers en Belgique et à l'étranger, de procéder en cours d'action à certaines mises au point, et de réaliser en fin d'action un débriefing avec nos partenaires et nos clients situés partout en Europe en un minimum de temps"*, explique Martine Constant. Contrairement aux solutions de vidéoconférence existantes, plutôt coûteuses et peu souples, il n'y a pas de logiciel à charger ni de licence à acheter, tout se trouve sur le Web. On peut se voir, adapter des documents, discuter d'un PowerPoint, etc. Le tout pour 10 EUR/heure par poste connecté.

UCB lance INpulse, le Relais Emploi

La cellule de reconversion créée par UCB pour les travailleurs victimes de licenciement collectif sur ses sites de Braine-l'Alleud et d'Anderlecht a été inaugurée le 6 février par les ministres de l'Emploi bruxellois et wallon, Benoît Cerehxe et Jean-Claude Marcourt. Mise en place au sein du centre d'affaires Regus à Braine-l'Alleud, la plateforme "INpulse – le Relais Emploi" rassemble tous les acteurs de la transition de carrière : des experts privés du redéploiement professionnel, l'ensemble des partenaires sociaux et administratifs ainsi que les conseillers du Forem et d'Actiris. A ce jour, plus de 80 entreprises ont été contactées et plus de 200 opportunités de travail ont déjà été identifiées.

Nouveaux records pour le Port autonome de Liège en 2008

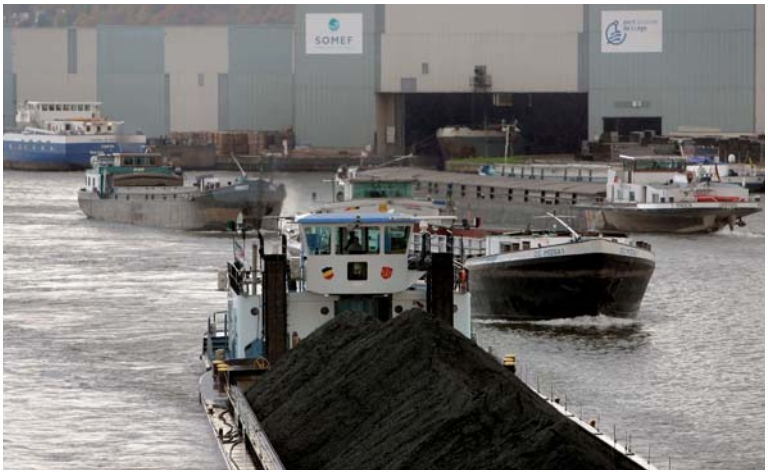

© Somef

Le Port autonome de Liège affiche pour 2008 un trafic de 16.031.031 tonnes par la voie d'eau (+242.364 tonnes par rapport à 2007, soit +1,5%). Pour la première fois, les tonnages voie d'eau dépassent le cap des 16 millions. C'est un record absolu et historique en trafic voie d'eau ! Le PAL enregistre également un tonnage global, historique, de 21.801.946 tonnes (+558.281 tonnes par rapport à 2007, soit +2,63%), tous modes de transports confondus (wagons, camions, bateaux). Avec ces performances, le Port de Liège, gérant 31 zones portuaires et générant 28.000 emplois en région liégeoise (dont 12.000 emplois directs), demeure le premier port intérieur belge et le troisième port européen (derrière Duisbourg et Paris).

PUB
ARTEXIS

PATRON EXPORTATEUR : Julien Hans

Nous exportons de

Etonnant de retrouver une entreprise spécialisée dans les travaux et la préfabrication de produits en béton, a priori difficilement exportables, dans cette rubrique « Patron Exportateur ». La société liégeoise Eloy exporte pourtant des stations d'épuration destinées aux particuliers et collectivités dans une vingtaine de pays déjà. Son activité est en plein développement.

Madeleine DEMBOUR

Julien Hans veut être bien positionné à l'export dans le traitement des eaux usées, des marchés amenés à s'ouvrir

ELOY (ELOY TRAVAUX, ELOY BETON, ELOY PREFAB, ELOY WATER)

- **FONDATION :** 1965
- **LOCALISATION :** Sprimont (Liège)
- **CHIFFRE D'AFFAIRES :** 32 millions EUR.
- **ACTIVITÉS :** voirie, égouttage, béton prêt à l'emploi, préfabrication, traitement des eaux.
- **PERSONNEL :** 185 personnes.
- **MARCHÉS À L'EXPORTATION (ELOY WATER) :** France, Irlande, Roumanie, Pologne, Lituanie, Costa Rica, Malaisie, Indonésie, Dubaï, Qatar, Rwanda, Sénégal, Maroc, La Réunion, La Martinique, ...

Les usagers de l'autoroute des Ardennes E25 la connaissent bien : la société familiale Eloy, on ne peut en effet pas la « louper » en sortant de Liège. De grands bâtiments jaune et blanc, des abords impeccables, un va-et-vient intensif de camions, trois tours de centrales à béton... Tous les signes extérieurs le confirment : nous sommes bien chez un « bétonneur ». La famille Eloy développe en effet depuis 1965 une activité intimement liée au béton : voirie, génie civil, bâtiments, égouttage, béton prêt à l'emploi, préfabrication, ...
Le mot « bétonneur », trop réducteur ? Oui quand on apprend que la société liégeoise exporte en Asie, en Afrique, en Amérique... et ce sous le fanion de « Eloy Water », le département spécialisé dans le traitement des eaux. « *Depuis les débuts en 1965, Eloy était amené, lors d'aménagements publics ou privés, à placer des petites installations d'épuration* », explique Julien Hans, Directeur commercial d'Eloy Water. « *De fil en aiguille cette activité s'est développée et est devenue de plus en plus sophistiquée. A présent Eloy Water est une structure autonome de l'entreprise, avec son propre bureau d'étude et son département commercial.*

PATRON DU BOUT DU MONDE : Jean

Tous les bonheurs

Pour un défi, c'est un défi : vendre des vacances au soleil, à l'étranger, aux habitants de deux pays parmi les plus ensoleillés du continent. Homme de défis, Jean-François Defour est désormais Country Manager Espagne-Portugal au Club Med après en avoir dirigé la commercialisation en Belgique et au Luxembourg, 20 ans après avoir créé sa propre société.

Yves-Etienne MASSART

L'Espagne et le Portugal, c'est assez sympa comme cadre de travail.

CLUB MED

- **LOCALISATION :** Lisbonne-Barcelone
- **EFFECTIFS (PORTUGAL-ESPAGNE) :** 20
- **SIÈGE :** Paris
- **FONDATION :** 1950
- **IMPLANTATION :** plus de 80 villages sur les 5 continents
- **EFFECTIFS GLOBAUX :** 15.000
- **NOMBRE GLOBAL DE CLIENTS/AN :** 1.360.000
- **ACTIVITÉS :** tourisme, vacances organisées

Le tourisme, il connait. Depuis 20 ans. Le temps de créer sa propre agence, de la revendre et d'intégrer un poids lourd du secteur, Carlson Wagonlit. Mi-2007, à 40 ans, Jean-François Defour accepte la direction commerciale du Club Med BeLux. Un an plus tard, le voici à la direction générale des marchés espagnol et portugais. Sa mission ? Complexe : donner envie aux habitants de la Péninsule ibérique de s'offrir des vacances à l'étranger, au soleil. Or, du soleil, ils en ont plus qu'il n'en faut : « *Le repositionnement haut de gamme du Club est un atout, vendre des vacances en case aux gens d'ici n'aurait aucun sens. Et nous disposons d'une très belle vitrine de ce qu'est le Club Med aujourd'hui avec notre village portugais.* » Dans un pays que la crise a touché bien avant la Belgique, ce positionnement permet de continuer à toucher la population la moins touchée par la crise.

L'expatriation, Jean-François Defour savait qu'il y goûterait dans l'année de son arrivée au Club. « *L'Espagne et le Portugal, c'est assez sympa comme cadre de travail : des cultures intéressantes, un climat parfait et un déracinement très relatif. Club Med*

(Eloy Water)

plus en plus loin

Nous concevons, fabriquons et installons des stations d'épuration pour les particuliers et les collectivités jusqu'à 5.000 personnes ».

Obligé de sortir de Wallonie

Une niche bien particulière, mais dont les débouchés en Wallonie sont devenus très limités. « *Cela nous a obligé à nous tourner vers l'extérieur. En Europe, nous livrons des stations complètes. Les composants électromécaniques peuvent être installés dans des enveloppes en béton ou en matériaux synthétiques, fournis prêts à installer ou assemblables en kit. A la grande exportation nous livrons les composants électromécaniques préinstallés. Pour couvrir les pays d'Amérique centrale, nous avons constitué une société au Costa Rica avec un partenaire local. Une gamme de produits spécifiques y est fabriquée pour ces marchés. En Asie, nous venons de créer Eloy Water Asia. Elle est gérée par un employé d'Eloy Water qui sillonne une série de pays au départ de Kuala Lumpur. En Afrique, nous travaillons en direct avec des distributeurs. Ces marchés nouveaux sont difficiles et coûteurs à pénétrer. Les activités liées à protection de l'environnement offrent néanmoins des perspectives de croissance importantes. La croissance 2008 (19%) devrait être maintenue ».* ■

Installation d'une station d'épuration Airoxy® de 1.700 EH pour un lotissement de 234 maisons à Kigali (Rwanda)

-François Defour (Club Med)

du monde

cherchait un profil de découvreur pour résusciter des marchés un peu abandonnés, reconstruire la distribution des produits. C'est plus emballant que de gérer des acquis. »
Sur le plan professionnel, il est emballé. Sur le plan familial, cette première expatriation est bien vécue, d'autant plus que son appartenance à un groupe français a notamment ouvert les portes du lycée français.
Le manager belge bénéficie sur place de l'excellente réputation du touriste belge. « *Et puis, nous sommes plutôt sympas, organisés et pragmatiques : Espagnols et Portugais apprécient, d'autant plus qu'ils sont très respectueux de la hiérarchie et challengent peu leur management. La démarche est très top-down, ce qui rend les choses plus faciles pour s'intégrer et s'imposer.* »
Ce qui ne gâche rien, c'est la très grande solidarité entre collègues qu'il a découverte. Une appartenance très forte à la marque : « *cela n'a rien à voir avec ce que j'ai pu connaître avant.* » Les autres surprises sont dans un autre registre : d'abord, le niveau d'endettement des clients, « *ici, tout s'achète à crédit. Les prix affichés sont ceux des mensualités !* » Ensuite, le bond technologique, notamment du Portugal : « *A Lisbonne, tout est automatisé, truffé de technologies. En 20 ans, ils ont vraiment acquis une autre dimension.* » Mais tout n'est pas que technologique et froid. A l'entendre, le climat rend les gens vraiment plus chaleureux : «on vit vraiment mieux sous le soleil... » ■

Les célèbres falaises du Village de Da Balaia en Algarve

EN BREF

IMPORTANT CONTRAT DE SERVICE EN SUISSE POUR ALSTOM TRANSPORT CHARLEROI

Les chemins de fer fédéraux suisses (SBB) ont attribué à Alstom Transport un contrat de 22 millions d'euros pour la réparation et les pièces de rechange des équipements de signalisation ATLAS de niveau 2, solution compatible ERTMS (European Rail Traffic Management System), embarqués dans les locomotives. Il s'agit du tout premier contrat de service que SBB signe avec Alstom, dont c'est le site de Charleroi qui est responsable de son exécution. Ce contrat porte sur une durée de 10 ans et concerne une flotte de plus de 500 trains qui circulent sur le tronçon "Mattstetten-Rothrist".

ACAPELA GROUP FAIT PARLER L'IPHONE EN 9 LANGUES

Acapela Group, expert européen des solutions vocales basé à Mons, annonce le premier déploiement de sa solution de synthèse de la parole "Acapela for iPhone" avec iSpeak de Future Apps, développeur de solutions innovantes pour iPhone. Plus que de simples traducteurs, les outils de traduction et d'apprentissage de langues pour mobiles développées par iSpeak utilisent la synthèse vocale haute qualité d'Acapela pour vocaliser la phrase traduite dans la langue demandée. 9 langues sont déjà disponibles : allemand, espagnol, français, italien, néerlandais, polonais, portugais et suédois.

RECTIFICATIF

Dans le dernier numéro, nous vous informions de l'inauguration, à Transinne, d'un centre d'entreprise dédicacé aux applications spatiales, première phase du projet "Galaxia", un parc d'activité entièrement dédié à l'espace. Contrairement à ce nous avons indiqué dans notre article, ce projet n'est pas porté par Investsud mais bien par **IDELUX**, en collaboration avec Wallonia Space Logistics (WSL).

Aménagement du territoire, climat, accords de branche, emballages, recyclage, énergies renouvelables... Les spécialistes "Environnement" de l'UWE font le point et profitent de l'occasion pour présenter la nouvelle structure de leur département.

Un dossier du Département "Environnement" de l'UWE

30 SPECIAL ENVIRONNEMENT
Les enjeux de juin 2009

36 Du nouveau au Département "Environnement" de l'UWE

38 Tableau de bord de l'environnement wallon : les bons points de l'industrie

42 Trois questions à Claude Delbeuck

45 La nouvelle politique énergétique de l'Union européenne

46 2e Forum du Développement territorial le 24 avril

48 Déchets d'emballages : nouvel accord de coopération

TÉLÉCHARGER
le dossier sur www.uwe.be

ENVIRONNEMENT & Les enjeux

Environnement, aménagement du territoire, énergie, mobilité, quatre thèmes au cœur du redéploiement économique de la Wallonie, quatre enjeux essentiels pour les entreprises de la Région. A la veille des élections, André Lebrun, le nouveau directeur du département "Environnement" de l'UWE, évoque les attentes de l'UWE et des entreprises pour les années à venir.

Par Yves-Etienne MASSART

C'est une évidence : le territoire est le vecteur par lequel vont se matérialiser les efforts de la Région wallonne et les investissements créateurs de valeur ajoutée pour l'économie régionale. "*Sans espace, il n'y a pas de possibilité de matérialiser ces intentions, rappelle André Lebrun. Si on veut du développement économique, il n'y a pas moyen d'y couper : il faut des terrains !*" Juriste de formation, André Lebrun est la mémoire d'un département où il est entré il y a maintenant plus d'une quinzaine d'années.
Une mémoire, mais aussi un expert qui, au fil des ans, a pu développer un réseau précieux et des contacts de qualité dans l'Administration wallonne. Observateur avisé, il aligne aussi des chiffres qui donnent tout leur poids aux revendications des entreprises wallonnes : "*On a trop tendance à l'oublier, mais la Wallonie consacre proportionnellement moins de terrains à l'activité économique que la Flandre. Notre ratio est de 4,6 hectares par 1.000 habitants. Au Nord du pays, ce ratio est de 6 ha. Rien qu'en appliquant le même ratio, on arriverait à mobiliser 5.000 hectares dont tout le monde reconnait qu'ils sont bien nécessaires*".
Le pouvoir politique a bien compris que cette revendication en matière de terrains était légitime, mais entre la décision et la réalisation, "*il reste un fossé : sept années !*". Ce qui fait plaider André Lebrun pour la poursuite des efforts de simplification et d'accélération des procédures.

Du long terme, s'il vous plaît !

Le développement territorial est donc un élément majeur au service des politiques économique, environnementale et sociale. Au risque de se répéter, le directeur du département Environnement insiste : "*Les mesures prises en ces matières doivent se traduire en toute cohérence dans la politique d'aménagement du territoire*". Un élément essentiel : la durée, car lorsqu'elles investissent, les entreprises sont dans une démarche à long terme. Leur vision stratégique n'est pas calquée sur la durée d'une législature, le phasage de leurs investissements non plus. "*La création d'une entreprise*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

de juin 2009

© Belpress

SI ON VEUT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, IL N'Y A PAS MOYEN D'Y COUPER : IL FAUT DES TERRAINS !

Le constat :

- Des procédures de mise à disposition encore trop longues (7 ans)
- Un manque de visibilité de l'offre (qualité, cohérence, transparence)
- Des entreprises en attente, spécifiquement dans certaines sous-régions
- Un manque de vision stratégique, particulièrement pour les terrains d'enjeu régional
- Une difficulté croissante d'établir une activité économique (NIMBY et cohabitation de plus en plus difficile) malgré la mise en place de politiques environnementales de plus en plus exigeantes
- Un certain manque de cohérence des politiques menées

et la décision d'investir constituent les points de départ d'un processus s'inscrivant dans le long terme. L'UWE insiste donc sur la nécessité d'un engagement politique fort en matière de développement territorial et sur l'importance de la continuité de cet engagement au-delà de la durée d'une législature".

Et en matière de durée, l'UWE estime qu'une politique spatiale dynamique nécessite l'adoption d'une vision stratégique régionale et sectorielle à long terme. "*Si je devais citer un chiffre, ce serait 20 ans*", précise André Lebrun avec une ambition légitime.

La vision stratégique à développer en matière de développement territorial ne se limite pas à mobiliser une quantité d'hectares. "*Elle doit être argumentée sur base des objectifs de développement de la Région wallonne et traduite dans les plans qu'elle adopte. Initialement, le SDER devait remplir cette fonction, mais je dois bien constater –oserais-je dire regretter ?- qu'il n'a pas été mis à jour depuis près de 10 ans ! Je ne sais pas si l'on se rend compte partout que les entreprises doivent, elles, constamment s'adapter*". Autre constat qu'il pose : le fait que les orientations stratégiques sont trop peu traduites sur le terrain.

Sans espace affecté à l'activité économique, pas de développement économique. Il s'agit donc d'utiliser judicieusement l'espace disponible et en libérer là où les pénuries sont identifiées. Autre enjeu : définir le rôle des centres-villes dans le redéploiement économique. Ceci dit, la quantité est une chose, la qualité en est une autre. Pour André Lebrun, il faut aussi réfléchir en termes de "services" et pas uniquement en termes d'hectares mis à disposition. Des efforts doivent aussi être faits dans les parcs existants dans lesquels une politique volontaire de requalification devrait être menée, cela pourrait constituer un volet particulier d'un deuxième plan Marshall.

Sécurité juridique ?

Cohérence, vision à long terme, voilà des termes qui collent mal à la réalité réglementaire. Tout n'est pas noir cependant : "*Je veux en souligner les aspects positifs notamment en termes d'intégration de certaines procédures, mais les réformes successives, bien que nécessaires, posent des questions en termes de sécurité juridique et révèlent la nécessité de développer une vision à plus long terme. Imaginez qu'il y a eu 16 modifications du CWATUP depuis 2005, soit 5 à 6 par an. Les décrets "RESA" et "RESAbis" avaient pour objectifs simplification et accélération des procédures de mise à disposition d'espace, c'est positif. Sur papier, du moins !*" Dans les faits, une seule zone a réellement été mise en œuvre dans le Plan prioritaire n°1, qui date d'avril 2004.

Pour le n°2,
de juillet 2008, les procédures sont en cours pour la mise à disposition de 5.000 ha. "*Si vous faites le*

compte : on en arrive bien à une seule zone mise en œuvre sur les 34 zones, c'est bien trop lent ! Et trop de zones sont querellées au Conseil d'Etat, ce qui dénote l'insécurité des procédures mises en place". André Lebrun le déplore : "*C'est d'autant plus regrettable que des choses ont fonctionné* : SOWAFINAL a libéré des moyens financiers pour l'assainissement des SAR (343 millions) et l'équipement des PAE (176 millions) et il y a subsidiation des travaux d'équipements dans une fourchette de 80% (PAE) à 95% (SAR).

Conception d'outils et modes de fonctionnement plus efficaces, améliorations récentes apportées à la gestion de l'espace dédié à l'activité économique sont à porter au crédit des autorités. L'UWE ne veut pas voir l'effort se relâcher : "*Les entreprises ont des attentes claires et légitimes : mobiliser l'espace judicieusement, mettre en œuvre une gestion du territoire à différents niveaux, renforcer la spécificité des parcs d'activités par une politique stricte d'attribution des terrains afin d'en préserver le caractère majoritairement industriel*". Si on y ajoute la volonté de réfléchir en termes de "services" et de "service après vente" et pas uniquement en termes d'hectares mis à disposition, la création d'une base de données des terrains à vocation économique (existants et potentiels) afin d'en faciliter l'accès aux investisseurs potentiels, il ne reste plus qu'à assurer la cohérence des plans et des politiques menées et à adapter la réglementation.

Le directeur du département Environnement en est persuadé : "*La mise en œuvre de ces recommandations aboutira à une gestion quantitative et qualitative efficace des superficies dédiées à l'activité économique, tout en respectant le principe de gestion parcimonieuse du territoire*". De quoi permettre aux entreprises de s'installer et de se développer dans le cadre d'une politique spatiale en cohérence avec les objectifs de redéploiement économique de la région wallonne.

Et l'environnement ?

Le foisonnement de textes n'épargne pas l'environnement. Le problème, c'est que pour les entreprises cela augmente la charge administrative et économique, "*il y a souvent des obligations d'investissements à la clé, je pense notamment aux normes de rejet dans l'eau et dans l'air). La région doit à l'avenir se montrer plus sélective dans ses thèmes en se fixant des objectifs prioritaires, qui tiennent compte, d'une part des résultats attendus en termes d'environnement et de cadre de vie et d'autre part, de ce que cela coûte aux entreprises. On ne peut pas tout faire tout le temps en même temps : diminuer la quantité de déchets et améliorer la qualité des rejets d'eau. Il faut des arbitrages, des compromis intelligents*". Au delà d'un nécessaire travail de coordination et de codification du droit de l'environnement, il faut se poser la question de l'évolution de la politique environnementale.

André Lebrun privilégie les engagements volontaires (accords de branche) aux normes contraignantes. "*Lorsqu'ils sont nécessaires, les textes réglementaires devraient fixer les objectifs, en laissant aux entreprises le choix des moyens à mettre en œuvre et le temps de mettre leurs installations en conformité*". Négociations et accords de branches sont les deux voies à privilégier, plutôt que d'imposer de nouvelles règles par la "force" des textes réglementaires.

Un autre chantier est celui de la simplification administrative et donc de la dématérialisation du permis d'environnement. "*Un chantier qui doit s'accompagner d'une évaluation du décret sur le permis d'environnement, voté il y a maintenant ...10 ans. L'UWE souhaite qu'on l'évalue et qu'on l'adapte et nous avons des propositions très concrètes à apporter*". La première est d'ajouter une procédure permettant la correction aisée et rapide de petites erreurs matérielles ou omissions dans les permis, ce qui revient à envisager une procédure analogue à la technique du dégrèvement d'office en matière fiscale.

La deuxième vise tout autant l'efficacité : "*faire de la liste des installations et activités classées l'outil qui permettra aux exploitants d'identifier les obligations auxquelles ils sont soumis dans tous les domaines*". Troisième proposition : la rédaction d'un formulaire de demande simplifiée pour le renouvellement des autorisations de rejet des eaux usées.

Le décret sols : le 18 mai !

C'est peu après la mi-mai qu'entre en application le décret sols pour lequel l'UWE a fait valoir le point de vue des entreprises. Le texte met fin a une situation de vide juridique liée à la non-entrée en vigueur du décret de 2004. "*Le texte entrera en vigueur trois mois après sa publication au Moniteur belge, à l'exception de son article 21 dont l'entrée en vigueur devra être fixée par le Gouvernement (et là on parle d'un délai de 18 mois)*".

Le directeur du département Environnement tempère : "*le texte adopté n'est pas parfait, notamment parce que les valeurs seuils ont été fixées à un niveau plus sévère qu'en Flandre et que dans les Etats voisins. In fine, à défaut d'avoir pu identifier un débiteur solvable, les obligations instaurées par le décret reposeront sur le propriétaire sans que celui-ci ne puisse se prévaloir d'aucun motif d'exonération. En plus, de nombreuses dispositions sont imprécises*". La mise en œuvre du décret Sols doit être accompagnée par la rédaction d'une circulaire administrative. Les questions qui ne

ANDRÉ LEBRUN : "NOUS AVONS DES PROPOSITIONS TRÈS CONCRÈTES À APPORTER POUR LE PERMIS D'ENVIRONNEMENT".

pourront être réglées par la circulaire devront donner lieu à une adaptation rapide du décret. Pour André Lebrun, cela s'impose : "*Le rapport d'évaluation de l'application de décret, prévu pour le 31 décembre 2010, devra être préparé en tenant compte de l'expérience des entreprises*".
Ici aussi, l'enjeu des élections, c'est de pouvoir poursuivre, en Région wallonne, une politique de redéploiement économique, "*tout en garantissant une utilisation rationnelle des ressources. Les obligations imposées aux entreprises sont à l'origine de charges diverses dont le cumul est, à l'heure actuelle, de nature à remettre en cause leur développement et parfois même la poursuite des activités économiques. Est-ce un luxe que la Wallonie peut se permettre ?*" La législation environnementale doit être conçue de sorte qu'elle soit supportable pour les entreprises et qu'elle ne constitue pas inutilement un frein au développement de leurs activités. Elle doit aussi être formulée de manière claire et participer à la démarche de "Better regulation" poursuivie partout en Europe.

Energie et mobilité

C'est encore une évidence : pas d'énergie, c'est pas d'activité économique et donc pas de développement économique. Les conditions de l'approvisionnement énergétique (en termes de sécurité et de coût) sont capitales pour le maintien de l'activité économique et pour son développement. Certains secteurs sont particulièrement touchés par l'augmentation des prix de l'énergie. "*Il ne faut pas oublier qu'on parle d'une forte augmentation entre 2002 et 2007. Cette augmentation est notamment liée au soutien des énergies renouvelables via les certificats verts. Si vous y ajoutez encore une complexité grandissante des tarifs et des offres de fournitures d'énergie (gaz/électricité) et des prélèvements publics, la facture est lourde pour l'entreprise !*"
Cela, c'est pour aujourd'hui. Mais pour demain ? Le paquet européen "énergie/climat" aura un impact très important en Belgique, une des questions pour André Lebrun est donc de savoir "*comment on va gérer la question du changement climatique pour l'après 2012 et concilier ces objectifs avec le maintien d'outils industriels en Wallonie*". Or, il est déjà acquis que le coût du plan européen "énergie/climat" pour la Belgique est très supérieur au coût moyen pour un groupe de pays limitrophes et comparables.
Enfin, la mobilité. La mobilité participe de façon décisive au développement économique. Elle en est un des moteurs. C'est pourquoi les entreprises ont une nécessité fondamentale de flux performants de personnes et de biens. Pour ce faire, il est impératif que les autorités mènent une politique pertinente et accélérée d'investissements en infrastructures de transport (y compris l'entretien de l'existant), en plates-formes multimodales (adéquates en fonction du marché) et en terrains à vocation industrielle et logistique. Au registre du transport de personnes, l'UWE attend une plus grande proactivité des TEC vis-à-vis des entreprises, notamment dans les PAE à l'image de ce qui se fait dans quelques expériences pilotes. ■

LA QUESTION POUR DEMAIN ?

C'est la mise en œuvre de la directive cadre "eau", avec obligation d'arriver à un bon état des différentes masses d'eau. Indirectement, *"cela met la pression sur le rejet des eaux usées des entreprises"*.

SOFICO

L'ENVIRONNEMENT À L'UWE

Du nouveau au Département Environnement

Depuis le 1er janvier, les questions de mobilité et de transport sont traitées au niveau du Département Environnement, rebaptisé Département "Environnement, Aménagement du territoire, Energie et Mobilité".

par André LEBRUN

Les liens entre ces diverses matières sont intimes, que ce soit entre l'environnement et l'énergie, entre les questions d'aménagement du territoire et celles de la mobilité, entre la mobilité et l'énergie, entre l'urbanisme et l'environnement. Et on pourrait multiplier les exemples. C'est notamment un des éléments qui a joué dans l'intégration des quatre matières au sein du même département.
Deux ingénieurs agronomes, Cécile Neven et Samuël Saelens, sont associés à un juriste, André Lebrun, dans des matières pour lesquelles une approche pluridisciplinaire s'avère indispensable. Ils sont assistés dans leur tâche par Claude Roland.
A côté du travail d'analyse des projets de réglementation et d'expertise, le nouveau Département assure l'animation de trois groupes de travail ouverts aux membres : Environnement et Aménagement du Territoire, Energie, et Transports et Logistique. Les réunions des groupes de travail permettent un échange d'idées et d'expériences qui enrichissent la position que l'UWE défend auprès du Gouvernement et de l'Administration. Ces réflexions alimentent les représentants de l'UWE au sein des différents commissions et conseils consultatifs en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, d'énergie et de mobilité (Conseil économique et social de la région wallonne, Commission régionale d'aménagement du territoire, Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable, Commission régionale des déchets, Commission des eaux, etc.).
Le Département est également le lieu de coordination des cellules et projets de sensibilisation portés par l'UWE : Cellule des Conseillers en Environnement, Cellule Mobilité, Conseillers Energie et projet LIFE. ■

EN PRATIQUE

Le Département "Environnement, Aménagement du territoire, Energie et Mobilité" anime les pages "Aménagement du Territoire", "Développement Durable", "Energie" et "Environnement du site de l'UWE (www.uwe.be/amenagement-du-territoire, www.uwe.be/developpement-durable, www.uwe.be/environnement et www.uwe.be/energie)

CELLULE MOBILITÉ

Un soutien aux entreprises dans la gestion de leur mobilité

La Cellule Mobilité de l'UWE a pour rôle d'aider les entreprises dans leurs réflexions et démarches relatives à la mobilité des personnes et des marchandises.

par Lydie SOLLANDERS

Soutenue par le Ministre ayant la mobilité dans ses compétences, la Cellule Mobilité aide les entreprises à mettre en œuvre des actions spécifiques en matière de mobilité (bilan mobilité, plan de déplacements d'entreprise) et à développer leur politique de déplacements. L'importance d'une telle démarche pour les entreprises s'appuie sur un double constat : d'une part, elles génèrent, par leurs activités, des déplacements de personnes et de marchandises et, d'autre part, elles sont elles-mêmes touchées par les effets négatifs de l'accroissement de mobilité (retards, stress, problèmes d'accessibilité, etc.)
Dans cette optique, la Cellule Mobilité rassemble et diffuse les expériences et les informations relatives à la gestion de la mobilité en entreprise au travers de différents canaux : mailings thématiques, brochures, Dynamisme. Elle anime également les pages "Mobilité, transport et logistique" du site de l'UWE, qui dressent un aperçu non exhaustif des mesures et moyens de transports alternatifs capables d'améliorer la mobilité du personnel, clients et partenaires des entreprises wallonnes et celle des marchandises
Enfin, la Cellule Mobilité organise et/ou coordonne des rencontres permettant aux acteurs de mieux se connaître et de mieux se faire connaître (séminaires, colloque annuel, visites de terrain, groupe de travail) et elle favorise les synergies entre entreprises et les acteurs institutionnels.
Plus d'infos : www.uwe.be/mobilite ■

CELLULE DES CONSEILLERS ENVIRONNEMENT

Au service des entreprises

Gestion et prévention des déchets, utilisation rationnelle de l'énergie,... : les conseillers en environnement et energie aident les entreprises dans leur gestion quotidienne.

par Nathalie PAQUET

Les conseillers de la cellule environnement et energie de l'UWE proposent principalement 2 services aux entreprises : **un pré-diagnostic énergétique** et un **diagnostic pour la prévention et la gestion des déchets**.
Dans le premier cas, le conseiller réalise un état des lieux de la situation énergétique après une visite de l'entreprise. Il relève les anomalies au niveau de la consommation ainsi que de la gestion énergétique. Ensuite, il formule dans un rapport remis à l'entreprise une série de recommandations pour améliorer la situation. Il s'agit avant tout d'inciter l'entreprise à entamer une démarche plus générale de gestion et de réduction de ses consommations énergétiques. La mise en œuvre des recommandations est alors du ressort de l'entreprise avec l'aide éventuelle d'un bureau d'étude.
Quant au diagnostic déchet, il permet à l'entreprise de remettre en question sa gestion des déchets en y apportant des améliorations comme la mise en conformité réglementaire, l'optimisation ou la mise en place d'un tri efficace, la définition d'indicateurs de gestion, l'amélioration de la communication vers les membres du personnel...
Pour ces 2 missions, l'intervention est confidentielle, gratuite et nécessite la visite du conseiller durant une à deux demi-journée(s). En 2009, les conseillers environnement-déchets ont une nouvelle mission : accompagner les entreprises dans la mise en œuvre du nouveau « décret sols ».
La Cellule des Conseillers en Environnement est gérée par l'UWE et financée par la Région wallonne, à l'initiative du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions. Les Conseillers en Energie sont gérés par l'UWE et financés par la Région wallonne, à l'initiative du Ministre ayant l'Energie dans ses attributions."
Plus d'infos : www.environnement-entreprise.be ■

PROJET LIFE

Les zonings pensent "environnement"

Depuis 2006, la Cellule des Conseillers en Environnement mène un projet original sur des parcs d'activités économiques.
Les entreprises sont invitées à se regrouper pour gérer leurs impacts environnementaux.

par Nathalie PAQUET

La Cellule des Conseillers en Environnement mène actuellement un projet cofinancé par la Commission européenne et par la Région wallonne, en partenariat avec la CCI du Valenciennois (F).
Objectif : fédérer les entreprises situées sur un même zoning afin qu'elles gèrent ensemble leurs impacts environnementaux.
Ce projet est en cours sur 7 parcs-pilotes à Saintes, Nivelles, Courcelles, Créalys et Waremme ainsi que sur les parcs de Sars et Rosières et de l'Aérodrome en France. Au départ, les conseillers ont réalisé un état des lieux des besoins de chaque parc à travers 4 thématiques (mobilité, déchets, énergie, aménagement paysager). Actuellement, des actions collectives sont mises en place, afin d'apporter des solutions aux problématiques soulevées et d'inscrire ainsi ces parcs dans une dynamique de gestion durable.
Parmi toutes ces actions, citons l'amélioration de l'accessibilité du parc en transport en commun (navette de bus depuis la gare, promotion du covoiturage, sécurisation des modes doux,...), mise en place d'une gestion collective des déchets, amélioration de la performance énergétique des entreprises (optimisation des groupes de froid, sensibilisation à l'URE, relighting,..).
Au fil de ce projet, les conseillers en environnement ont construit une véritable méthode de gestion environnementale et collective sur un zoning. Cette méthode est disponible via le site www.econetwork.eu. De plus, en octobre 2009, une conférence européenne de clôture présentera les résultats.
Initié par l'UWE en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois, le projet SMIGIN est financé par le Programme Life de la Commission Européenne, la Région Wallonne et l'ADEME. ■

TABLEAU DE BORD DE L'ENVIRONNEMENT WALLON

Les bons points de l'industrie

L'édition 2008 du tableau de bord de l'environnement wallon livre un état des lieux actualisé de nombreux indicateurs environnementaux. Les résultats de l'industrie méritent d'être soulignés.

par Samuël SAELENS

EN RÉGION WALLONNE, LES MONTANTS INVESTIS POUR L'ENVIRONNEMENT REPRÉSENTENT 10% DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS TOTAUX.

Que retenir au sujet de l'industrie ?

- Réduction de 20% de l'intensité énergétique entre 1997 et 2006
- Découplage des besoins en énergie par rapport à l'activité industrielle (indice de production et valeur ajoutée à la hausse, consommation d'énergie à la baisse)
- Réduction de 20% des gaz à effet de serre, de 38% des substances acidifiantes et de 29% des métaux lourds entre 1990 et 2006
- Réduction de près de 40% de la consommation d'eau et de 35% des rejets d'eaux usées entre 1995 et 2005. La charge polluante des rejets a par ailleurs été réduite de moitié sur cette même période.
- La génération de déchets connaît quant à elle une fluctuation légèrement à la baisse sur la période 1995 – 2006 hormis en ce qui concerne les déchets dangereux qui augmentent de 10% tout en ne réprésentant que 7,5% des déchets totaux. La grande majorité de ces déchets sont valorisés (80 à 90%).

Via plusieurs indicateurs, le TBE témoigne des résultats très positifs de l'industrie. Que ce soit donc pour l'intensité énergétique, la consommation finale d'énergie, les rejets atmosphériques, la consommation d'eau, les rejets d'eaux usées et pour d'autres indicateurs plus ponctuels encore, les courbes d'évolution des résultats du secteur industriel affichent des profils significativement à la baisse faisant mieux, voire beaucoup mieux, que d'autres secteurs (tertiaire, résidentiel, transport...).

Le découplage en question

Tant pour la consommation d'énergie que pour les rejets atmosphériques, les auteurs du TBE parlent de découplage par rapport à la production industrielle. Ce découplage signifie que dans le secteur industriel, les consommations et émissions ne suivent plus la croissance de l'indice de production et/ou la valeur ajoutée. L'industrie consomme et émet de moins en moins par unité produite et/ou par unité de valeur ajoutée créée.

Quelles sont les raisons de ces bons résultats ?

Les efforts des industriels combinés à des restructurations d'outils et à l'évolution de la nature des activités industrielles expliquent ces excellents résultats. Résultats qui ne sont dès lors pas liés à une réduction globale de l'activité puisque tant l'indice de production que la valeur ajoutée progressent sur ces périodes (respectivement de 30% et de 5% entre 1995 et 2006). C'est notamment au travers des investissements environnementaux que se traduit la proactivité de l'industrie. En région wallonne, les montants investis pour l'environnement représentent 10% des investissements industriels totaux auxquels il faut ajouter les charges d'exploitation et les dépenses courantes liées à l'environnement dont le poids est le double de celui des investissements. L'ampleur des mesures prises par les industriels et les résultats engrangés méritaient d'être soulignés. ■

QUELQUES SITES UTILES

Le tableau de bord de l'environnement wallon (TBE) présente chaque année un bilan de la situation environnementale de la Wallonie. Ce TBE 2008 fait suite au rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007 qui est une analyse plus complète et approfondie réalisée tous les 5 ans.
Le TBE est consultable sur http://environnement.wallonie.be/eew

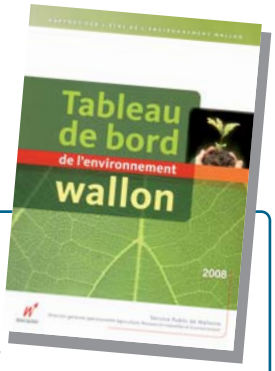

BUDGET WALLON 2009

Le budget "Environnement" en quelques chiffres

Si l'on veut s'intéresser aux dépenses consacrées à l'environnement, il faut isoler, au sein du budget alloué au Ministre Lutgen, les montants qui y sont liés. En effet, le Ministre Lutgen a également dans ses attributions l'agriculture, la ruralité, et le tourisme.

Les moyens budgétaires liés à l'ensemble des compétences du Ministre, s'élèvent pour 2009 à près de **426 millions d'euros** (en moyens de paiement), soit **5,7% du budget global des dépenses**. L'environnement (24%), les aides à l'agriculture (21%), la protection des espaces naturels (16%) et le tourisme (13%) constituent les quatre postes importants liés aux compétences du Ministre. Il faut souligner l'importance du poste "Recherche, qualité, développement, vulgarisation" qui occupe près de 20%. Un demi-pourcent des moyens est consacré aux mesures de police et de contrôle.

Il est difficile de comparer le montant consacré à l'environnement en 2009 à celui des années précédentes, vu les modifications structurelles apportées au budget 2009. On peut cependant dire que le budget de l'environnement est similaire à celui de 2008, et qu'il a augmenté d'environ 5 à 6% par rapport aux années 2006 et 2007. Qualifier le montant de faible ou d'élevé n'est pas opportun, d'autant que la qualité d'une politique n'est pas uniquement liée au budget qui y est affecté. Cependant, une lecture plus détaillée fait ressortir un grand nombre de subventions prévues pour la réalisation d'études diverses et variées. Des études, certainement à valoriser par une meilleure diffusion interne et externe. ■

VENTILATION DU BUDGET DES DÉPENSES 2009 COMPÉTENCES DU MINISTRE LUTGEN

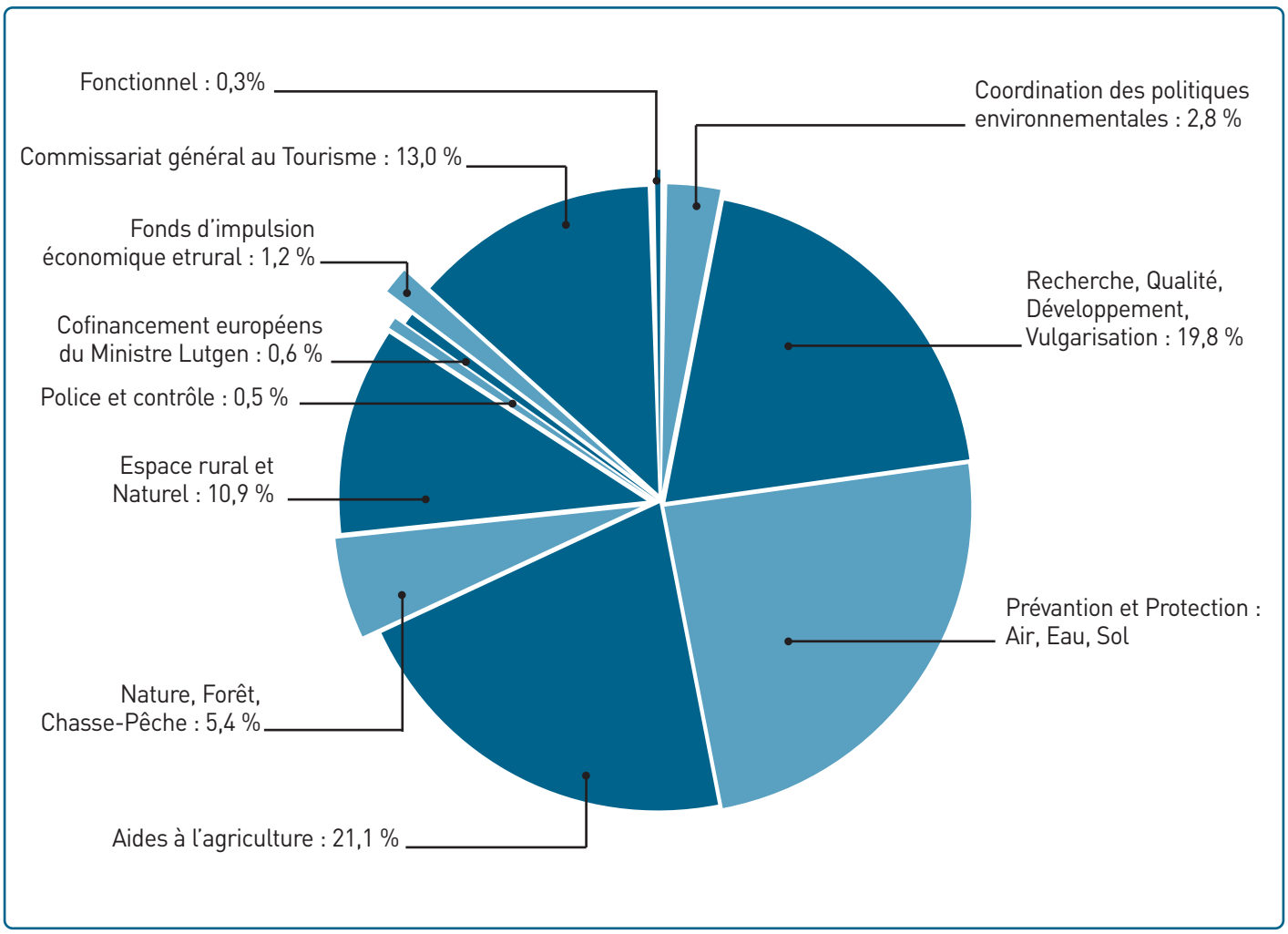
Fonctionnel : 0,3%
Coordination des politiques environnementales : 2,8 %
Commissariat général au Tourisme : 13,0 %
Fonds d'impulsion économique etrural : 1,2 %
Recherche, Qualité, Développement, Vulgarisation : 19,8 %
Cofinancement européens du Ministre Lutgen : 0,6 %
Police et contrôle : 0,5 %
Espace rural et Naturel : 10,9 %
Prévantion et Protection : Air, Eau, Sol
Nature, Forêt, Chasse-Pêche : 5,4 %
Aides à l'agriculture : 21,1 %

TOUR D'HORIZON DES NOUVEAUX SERVICES

La nouvelle administration

Ne dites plus MET, ni MRW... Lorsque vous évoquez l'administration régionale wallonne dites désormais "Service Public de Wallonne (SPW)". Présentation avec la nouvelle-née.

par Nathalie PAQUET

A NOTER !

L'énergie, matière au cœur de l'actualité, quitte l'ex-DGTRE pour rejoindre la DGATLP nouvelle version. La DGO4 se définit donc comme la Direction Générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie.

Plus d'infos :
www.spw.wallonie.be
www.environnement.wallonie.be
www.energie.wallonie.be

Décidée fin 2006, la réorganisation de l'administration wallonne est finalement devenue réalité le 1er août 2008. Parmi les objectifs de cette réforme, on peut lire sur le site (provisoire) de la nouvelle administration (www.spw.wallonie.be) : "Prendre en compte les missions nouvelles", "Réaliser des économies d'échelles" ou encore "Faire disparaître les doublons existant au niveau des services ou des actions posées". Afin de remplir ces objectifs, le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) et le Ministère de la Région wallonne (MRW) ont fusionné et forment une seule entité appelée le Service Public de Wallonie (SPW). La nouvelle structure du Service Public de Wallonie se présente donc comme suit.

- **Un Secrétariat général** chargé de veiller à la bonne exécution des programmes transversaux du Gouvernement wallon ainsi que des compétences transversales.
- **Deux Directions générales transversales (DGT) :** elles gèrent les matières communes à l'ensemble des services, telles que les matières juridiques, budgétaires, de ressources humaines, de traduction, de logistique ou encore d'informatique.
- **Six Directions générales opérationnelles (DGO) :** ces directions se disent opérationnelles car elles gèrent les matières et compétences spécifiques en lien direct avec les besoins et les attentes des citoyens des entreprises, des associations et des pouvoirs locaux. Nous nous attardons ici sur une de ces six DGO, celle de l'Environnement et de l'Agriculture.

Environnement et Agriculture regroupés

Autre nouveauté donc : l'administration de l'Environnement et l'administration de l'Agriculture sont regroupées en une seule direction, la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGOARNE ou DGO3). Cette direction a pour mission de :

- gérer les patrimoines naturel et rural de la Région wallonne ;
- proposer des axes de développement conformes aux déclarations gouvernementales dans les secteurs agricole et environnemental, y compris les ressources naturelles ;
- détecter et gérer les accidents ayant des conséquences environnementales ;
- surveiller le respect des exigences du développement durable dans les secteurs primaires, secondaire et tertiaire ;
- préparer, suivre et mettre en oeuvre la Politique Agricole Commune ;
- gérer et contrôle l'organisme de paiement en matière d'aide FEOGA ;
- certifier la qualité des animaux, des produits animaux, du matériel végétal de reproduction et des produits avec mention particulière réglementée ainsi que les contrôles qui y sont associés ;
- exercer un contrôle opérationnel du régime des cours d'eau non navigables visant une gestion coordonnée des voies hydrauliques garantissant leurs différentes fonctions (navigation, alimentation en eau, hydroélectricité, loisirs, écosystème aquatique...) dans le respect d'une gestion intégrée de l'eau et de l'information au public. ■

wallonne est née

DIRECTION GÉNÉRALE TRANSVERSALE
DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

http://spw.wallonie.be

Place de la Wallonie 1
5100 Namur
Tél. : 081 33 31 02

DIRECTION GÉNÉRALE TRANSVERSALE
DU BUDGET, DE LA LOGISTIQUE
ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

http://spw.wallonie.be

Place de la Wallonie 1
5100 Namur
Tél. : 081 33 33 00

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

http://spw.wallonie.be

Place Joséphine-Charlotte 2
5100 Namur
Tél. : 081 32 13 14

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS

http://routes.wallonie.be

Boulevard du Nord 8
5000 Namur
Tél. : 081 77 26 09

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE

http://energie.wallonie.be

Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
Tél. : 081 33 21 36

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES

http://mobilite.wallonie.be
http://voies-hydrauliques.wallonie.be

Boulevard du Nord 8
5000 Namur
Tél. : 081 77 26 80

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE LA SANTÉ

http://pouvoirslocaux.wallonie.be

Rue Van Opré 91
5100 Namur
Tél. : 081 32 37 01

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

http://agriculture.wallonie.be
http://environnement.wallonie.be

Avenue Prince de Liège 15
5100 Namur
Tél. : 081 33 51 13

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI
ET DE LA RECHERCHE

http://recherche-technologie.wallonie.be
http://emploi.wallonie.be
http://economie.wallonie.be

Place de Wallonie 1
5100 Namur
Tél. : 081 33 42 20

TROIS QUESTIONS À

Claude Delbeuck - Agriculture, Ressources naturelles

Claude Delbeuck est le Directeur Général de la DGO "Agriculture, Ressources naturelles et Environnement" du Service Public de Wallonie.

1 Où en est le chantier de la codification du droit de l'environnement ?

Le projet de plan opérationnel au niveau de sa fiche projet 1.2. prévoit la codification de la réglementation environnementale et agricole avec comme objectif la date de fin juin 2013. Le projet n'est pas encore approuvé par le Gouvernement mais correspond à une tendance générale de codification. Pour l'environnement, parmi les 8 livres, 2 existent déjà, à savoir celui de l'eau et celui des principes généraux. Un livre concernant les déchets avec l'actualisation liée à la directive déchets est en voie de finalisation. L'objectif programmé est donc de travailler de façon coordonnée au niveau de la Direction générale avec une concertation au sein de chaque département. Pour la réglementation agricole, un relevé des réglementations européennes, fédérales et régionales a été effectué : le travail devrait cependant faire l'objet de vérifications auprès de la Direction de la Coordination et de la Concertation du Département des Politiques européennes et des Accords internationaux (DPEAI).

2 Quelles sont les prochaines étapes de simplification administrative du permis d'environnement ?

Ladite problématique liée à une base de données authentiques "entreprises" est intégrée dans la fiche projet 8.1. de mon projet de plan opérationnel : ce projet prévoit une finalisation de l'ensemble du dossier "permis d'environnement" informatisé et "bases de données entreprises" pour fin 2012. Un cahier des charges d'accompagnement par un consultant fait actuellement l'objet d'une publication de l'appel d'offre et la première opération pratique sollicitée auprès de mes services concerne la simplification des formulaires avec une première estimation de la réduction des charges administratives en juin 2009. Dans le cadre de l'analyse faite en concertation avec Easi-Wal, un objectif d'optimalisation de l'organisation du processus "permis d'environnement" est évidemment intégré.

3 Un dossier prioritaire pour la Présidence belge de l'Union européenne en 2010 ?

Il va de soi que les objectifs à définir par le politique au niveau de la présidence belge devront être arrêtés à ce propos : les thématiques biodiversité avec l'objectif européen "2010 stopper la perte de biodiversité" et la problématique des changements climatiques constitueront fort probablement les deux plus grands défis à rencontrer.

Biodiversité et changements climatiques constitueront les deux plus grands défis de la présidence belge de l'Union européenne en 2010.

VAI-I-PAC

LES ACCORDS DE BRANCHE

L'engagement des entreprises porte ses fruits

En 2007, les investissements réalisés par les entreprises dans le cadre des accords de branche ont permis d'éviter l'émission de 1,64 million de tonnes de CO_2.

par Cécile NEVEN

Les accords de branche, en vigueur depuis 2003, constituent des conventions entre les secteurs industriels et le Gouvernement wallon. Les secteurs s'y engagent à améliorer leur efficacité énergétique, et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à l'horizon 2010 ou 2012 selon les secteurs.
Un quatrième rapport public relatif aux résultats engrangés en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO_2, a été récemment présenté au Conseil Economique et Social de la Région wallonne, ainsi qu'au Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable.

Que retenir ?

154 entreprises, représentent 199 sites et plus de 90% de la consommation énergétique de l'industrie wallonne, ont signé un accord de branche.
En 2007, les investissements réalisés par les entreprises dans le cadre des accords de branche ont permis d'éviter l'émission de 1,64 millions de tonnes de CO_2, soit l'équivalent de l'émission de CO_2 de 100.000 ménages.
Les accords de branche produisent ce que d'aucuns appellent désormais des négawattheures. Ils participent ainsi à la politique européenne qui vise tant à réduire la consommation qu'à trouver des moyens de production générant moins de CO_2.
Le secteur industriel réfléchit dès à présent sur la possibilité de poursuivre les accords après 2012, tenant compte du contexte de la politique énergétique européenne.

A titre de comparaison, alors que les accords de branche permettent d'éviter 1,64 Mt de CO_2 par an, les 198 turbines éoliennes actuellement autorisées en Région wallonne, et représentant une puissance de 456 MW, permettent d'éviter 0,5 Mt de CO_2 par an.
Autre comparaison, l'exonération des certificats verts dans le cadre des entreprises est évalué à une vingtaine millions d'€/an. Les éoliennes sont subsidiées à concurrence de 100 millions d'euros par an (pendant 10 ans).
Ces deux exemples n'ont pas pour objectif de remettre en question le développement de l'énergie renouvelable, mais bien de montrer que l'industrie, dans le cadre des accords de branche, participe de manière positive à la poursuite de deux objectifs majeurs : réduire la consommation, et diminuer les émissions de CO_2, et ce à un coût "certificats verts" dix fois inférieur à celui de l'éolien. ■

PORT LIEGE

LE PAQUET "ENERGIE-CLIMAT" : LES "3X20"

La nouvelle politique énergétique de l'Union européenne

Le 23 janvier 2008, la Commission européenne adopte un ensemble de mesures pour lutter contre le changement climatique et développer les énergies renouvelables, conformément à la stratégie que le Parlement européen et les dirigeants européens avaient approuvée lors du Conseil de mars 2007.

par Cécile NEVEN

Ces mesures sont les suivantes :

- une proposition de modification de la directive concernant le système communautaire d'échange de droits d'émission ;
- une proposition de décision relative aux efforts à fournir par les secteurs actuellement non couverts par le système d'échange de droits d'émission ;
- une proposition de directive destinée à promouvoir les sources d'énergie renouvelable.

Fin décembre 2008, ces propositions de directives et de décision sont approuvées en première lecture par le Parlement européen. Les textes finaux devraient être publiés dans le courant du 1er semestre 2009.

Une réforme radicale du système d'échanges de quotas d'émission sera mise en oeuvre. Les quotas, alloués par l'Europe aux états membres, seront réduits progressivement pour permettre une réduction de 21% des émissions relevant du système d'ici 2020, par rapport aux niveaux de 2005. Pour le secteur de l'électricité, la mise aux enchères sera intégrale dès le lancement du nouveau régime, en 2013.

Pour les autres secteurs industriels, l'aviation y compris, la mise aux enchères intégrale sera instaurée progressivement, à l'exception possible des secteurs fort vulnérables à la concurrence de producteurs venant de pays non soumis à des contraintes carbone comparables ("carbon leakage").

L'Europe s'engage également, pour les autres secteurs (bâtiments, transport, agriculture et déchets), à réduire ses émissions à 10% au dessous des émissions de 2005, d'ici 2020. La Commission fixe un objectif spécifique pour chaque état membre, celui de la Belgique est fixé à -15%.

Par ailleurs, la Commission fixe également des objectifs individuels et contraignants pour chaque état membre, sur la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie. Celui de la Belgique est fixé à 13% en 2020. Les états membres pourront toutefois participer à l'objectif global de l'Union européenne, sans se limiter au territoire national. ■

© Belpress

LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN BELGIQUE DEVRA ATTEINDRE 13% DE LA CONSOMMATION FINALE EN 2020.

DEUXIÈME FORUM DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Quand territoire rime avec dév

Le 21 avril prochain, l'UWE organise son 2e Forum de Développement Territorial. Une occasion unique de faire le point sur cette question centrale pour le redressement de la Wallonie que constitue le développement territorial.

par Samuël SAELENS

Organisé en avril 2008, le premier forum de développement territorial avait rencontré un réel succès (250 participants, issus tant du secteur privé (entreprises et fédérations) que de la sphère publique (élus locaux, députés régionaux, fonctionnaires régionaux, universités...). Fort de cette première édition réussie, l'UWE a donc décidé de renouveler l'opération avec comme thème "*Développement territorial : levier du développement économique*". L'idée est d'illustrer le rôle moteur que jouent la politique territoriale et les acteurs du secteur dans le développement économique, qu'il soit régional ou local.

Durant l'année 2008, l'UWE avait développé cette idée dans le cadre de son rapport annuel consacré précisément au thème "*Entreprises et Développement territorial*". L'UWE y dresse un état des lieux relativement complet de la matière et formule une série de recommandations destinées à mettre en œuvre une vision stratégique régionale et sectorielle à long terme (20 ans) et une gestion opérationnelle performante, basée sur des outils et des modes de fonctionnement efficaces.

De ce point de vue, certaines améliorations récentes de la gestion de l'espace dédié à l'activité économique ont été apportées au niveau régional.

Elles ont pour double objectif premier de mobiliser l'espace pour l'activité économique et de raccourcir les procédures en vigueur. Cependant, des progrès sont encore nécessaires. A cet égard, l'UWE formule un ensemble de recommandations pour que territoire rime encore davantage et plus vite avec développement :

1. mobiliser l'espace judicieusement ;
2. mettre en œuvre une gestion du territoire à 3 niveaux (régional, sous-régional et local) ;
3. renforcer la spécificité des parcs d'activités par une politique stricte d'attribution des terrains afin d'en préserver le caractère majoritairement industriel.
4. réfléchir en termes de "services" et de "service après vente" et pas uniquement en termes d'hectares mis à disposition ;
5. créer une base de données des terrains à vocation économique (existants et potentiels) afin d'en faciliter l'accès aux investisseurs potentiels ;
6. assurer la cohérence des plans et des politiques menées ;
7. adapter la réglementation.

La mise en œuvre de ces recommandations doit permettre d'aboutir à une gestion quantitative et qualitative efficace des superficies dédiées à l'activité économique, dans le respect du principe de gestion parcimonieuse du territoire. Cela permettra aux entreprises de s'installer et de se développer dans le cadre d'une politique spatiale en cohérence avec les objectifs de redéploiement économique de la région wallonne. ■

EN PRATIQUE

Le 2e Forum du Développement territorial intitulé "Développement territorial : levier du développement économique" se tiendra le **mardi 21 avril** de 8h30 à 12h30 au Château du Lac à Genval. La matinée verra témoigner des entreprises mais aussi des personnes actives en Flandre et en France dans le développement territorial. Le Ministre Antoine concluera le forum en présentant le bilan de ses réformes. Renseignements et inscription sur www.uwe.be

© Idélux

L'UWE PLAIDE POUR UNE GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE EFFICACE DES SUPERFICIES DÉDIÉES À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

eloppement économique

Trois questions à
André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

1 Le Gouvernement wallon a décidé en juillet dernier de libérer 5.000 nouveaux hectares pour l'activité économique. Quand pourra-t-on y installer les premières entreprises ?

Pour rappel, les 5.000 hectares que le Gouvernement a décidé de mettre à disposition des entreprises en mai 2007, nécessitent la mise en œuvre de différentes procédures. Certaines zones nécessiteront en effet la modification du plan de secteur, l'adoption d'un périmètre de reconnaissance, la procédure d'expropriation, les travaux de nivellement, d'infrastructures routières et d'équipement avant que les entreprises puissent venir s'y installer. Dans son rapport, la Conférence permanente du développement territorial évalue le déroulement de l'ensemble de ces procédures à 7 ans.
La décision du 17 juillet 2008 localise 2.581 hectares, identifiés en concertation avec les intercommunales et les communes, pour lesquels l'ensemble de ces procédures doit être mené. Les zones issues de ce plan de juillet 2008 ont été classées selon leur échéance de mise à disposition : priorité 1 (2008-2012) à 4 (2016-2020).
1.437 hectares sont classés en priorité 1.
Par ailleurs, indépendamment de ce programme, quelque 2.200 hectares ont été identifiés. Pour ce volet, les procédures de mise en œuvre sont plus rapides. Ainsi, Le Gouvernement finance progressivement 987 hectares issus du plan prioritaire d'affectation d'espaces liés à l'activité économique de 2004, dont 379 hectares sont déjà opérationnels. Le solde le sera au plus tard fin 2010. Enfin, 1.190 hectares font l'objet d'un dossier de reconnaissance ou de travaux d'équipement. Ainsi, si les échéances prévues sont respectées quelque 3.993 hectares seront donc opérationnels pour 2012.

2 Des actions et des moyens sont-ils prévus pour améliorer la qualité de l'accueil dans les PAE existants voire pour les requalifier ?

Soucieux d'une meilleure intégration environnementale des ZAE, le Gouvernement wallon inscrit son action dans une perspective de développement durable dans les parcs d'activités économiques et ce notamment en association avec l'UWE (majoration de la subvention pour l'acquisition de terrains déjà situés en zone urbanisable, pour l'installation des ZAE sur les sites à réaménager, subventionnement des frais d'études liées à tout équipement destiné à l'alimentation en énergie durable au sein d'un zoning). L'acquisition et la pose de panneaux photovoltaïques sont également financées à hauteur de 95%. Une mesure inédite permet entre autres d'améliorer et d'accélérer l'accessibilité des ZAE. Le financement de voiries d'accès à l'extérieur des ZAE est en effet subsidié à hauteur de 80% à charge de mes budgets. Vingt et un projets sont ainsi en cours de réalisation pour un montant global de +/- 43 millions d'euros.

Afin d'améliorer la mobilité des travailleurs des zonings, le Gouvernement wallon subsidie à hauteur de 70% les Plans de Mobilité pour les Zones d'Activité Economique (PMZA). Ainsi, par exemple, ces Plans aboutissent à la mise en place de navettes entre la gare et le zoning (ex: Gare de Namur/Gembloux et Créalys). De plus, la fourniture et la pose de mobilier urbain, les trottoirs, les pistes cyclables, l'aménagement d'aires d'arrêt et la construction d'aubettes pour le transport public ou en commun sont subventionnés à hauteur de 80%. L'ouverture des places d'accueil pour les enfants est un enjeu sociétal, économique notamment en termes de création d'emplois. C'est ainsi que je soutiens les projets d'infrastructures de crèches dans les ZAE, par un subside pouvant atteindre 500.000 euros par projet. D'ici quelques mois, un total de 296 places auront été créées dans les zonings de la région wallonne. D'importants moyens ont été mobilisés, dans le cadre du "Plan Marshall", en faveur de l'accueil des entreprises. En effet, un financement exceptionnel et inédit a été mis en place à cet effet sous cette législature : plus de 260 millions d'euros, pour l'équipement de zonings prioritaires. Tout cela, bien entendu, en plus des crédits ordinaires, maintenus constants, affectés annuellement à ces politiques (20 millions d'euros par an). Concernant les crédits européens, 128 millions d'euros sont prévus pour l'équipement des zones d'activités économiques (programmation 2000-2006 et 2007-2013).

3 En tant que texte d'orientation du développement territorial, le SDER ne devrait-il pas être amendé pour coller davantage aux orientations du Plan Marshall ?

Pour rappel, le SDER est un plan structurel, il donne des orientations à long terme. Il sert à structurer l'espace wallon, à intégrer la dimension suprarégionale dans le développement de la Wallonie et à mettre en place des collaborations transversales. La CPDT a été chargée de procéder à son actualisation.
Le plan Marshall, quant à lui, est un plan conjoncturel, un "stimulant économique" à court terme. ■

André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

DÉCHETS D'EMBALLAGES

Nouvel accord de coopération

Un nouvel accord de coopération a été signé par les Régions wallonne, bruxelloise et flamande, le 4 novembre 2008. Les responsables d'emballages sont confrontés à des obligations nouvelles en matière de prévention et de reprise des déchets.

par André LEBRUN

300 tonnes d'emballages perdus mis sur le marché, c'est le seuil à partir duquel tout responsable d'emballage est désormais tenu de déposer, tous les trois ans, un plan général de prévention. Ce seuil est de 100 tonnes pour celui qui a fait emballer des produits en Belgique ou qui les a emballés lui-même en vue de ou lors de leur mise sur le marché belge. Ces seuils sont nouveaux. Le seuil était de 10 tonnes seulement dans l'accord de coopération de 1996. Trop de PME étaient visées. Par contre, l'obligation ne concernait alors que les produits emballés en Belgique, sans viser les emballages des produits importés pour lesquels il faudra désormais prendre des mesures de prévention. Lesquelles ? L'accord de coopération est muet sur ce point et on peut s'interroger sur l'opportunité de cette obligation lorsque les emballages importés respectent les prescriptions techniques (on parle d'exigences essentielles dans le jargon européen) de la directive 2004/12/CE.
Les nouveaux plans de prévention doivent être introduits pour le 30 juin 2010. Comme par le passé, les entreprises peuvent s'acquitter individuellement de cette obligation ou participer à un plan sectoriel introduit par les fédérations. Les dispositions transitoires de l'accord prévoient que tout plan de prévention approuvé avant 2009 reste valable pour le terme fixé.

Toujours plus

La transposition de la directive européenne de 2004 a conduit les Régions à adopter un nouvel accord de coopération, 12 ans après le premier. L'accord de 1996 avait organisé la reprise des déchets sur l'ensemble du territoire belge. Les entreprises avaient alors créé deux organismes : le premier, Fost Plus, pour les emballages ménagers, le second, VAL-I-PAC, pour la reprise des déchets d'emballages industriels. Les résultats atteints sont tels que la Belgique fait aujourd'hui partie du top européen en matière de recyclage et de valorisation des déchets d'emballages.
Les objectifs de recyclage et de valorisation ont été revus à la hausse : 80% pour les emballages ménagers dès 2009, un taux qu'il faudra atteindre en 2010 en ce qui concerne les emballages industriels ; 90% pour la valorisation, à laquelle s'ajoute "l'incinération avec récupération d'énergie" (85% en 2010 pour

LA BELGIQUE FAIT AUJOURD'HUI PARTIE DU TOP EUROPÉEN EN MATIÈRE DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION DES DÉCHETS D'EMBALLAGES.

© Fost Plus

les emballages industriels). Par ailleurs, des pourcentages minimaux de recyclage pour les différents matériaux sont aussi fixés : 15% pour le bois, 30% pour les plastiques, 50% pour les métaux, 60% pour les cartons à boissons, le papier/carton et le verre.

Nouvelles obligations

Autres nouveautés dans le texte : la définition d'un quatrième type de responsable d'emballages et l'instauration d'un seuil minimum pour l'obligation de reprise. Le texte de 1996 définissait trois types de responsable d'emballages. C'est sur lui que pèsent les obligations de reprise et de prévention. Grossièrement résumé, il s'agit du type A (celui qui emballe ou fait emballer en Belgique en vue de mise sur le marché belge), du type B (celui qui importe des produits emballés en vue de leur mise sur le marché belge) et, pour les seuls déchets d'emballages industriels, du type C (celui qui importe des produits emballés pour sa consommation). Le texte de 2008 crée un nouveau type de responsable d'emballage (Type D) pour viser le producteur ou l'importateur d'emballages de service (emballages utilisés au point de vente à disposition de biens ou de services aux consommateurs).
Autre modification de l'accord, les responsables qui mettent chaque année moins de 300 kg d'emballages sur le marché sont exemptés de l'obligation de reprise.
Dernière nouveauté : le texte impose une taxe (on parle pudiquement de prélèvement) de 0,50 € par habitant à charge de l'organisme agréé pour la gestion des déchets d'emballages. Les recettes de la taxe participeront au financement de la politique des Régions en matière de prévention et de gestion d'emballages (prévention, lutte contre les déchets sauvages, R&D...)
Plus d'infos : www.fostplus.be; www.valipac.be; www.ivcie.be ■

PLUS D'INFOS ?

Le nouvel accord de coopération concernant la prévention et la gestion de déchets d'emballage, publié au Moniteur belge du 29 décembre 2008, est entré en vigueur le 1er janvier 2009. Le texte complet de cet accord peut être obtenu auprès de la Commission interrégionale de l'Emballage (IVCIE) : **02/209.03.60, info@ivcie.be, www.ivcie.be**

Accord de coopération
du 4 novembre 2008
Concernant la prévention et la gestion de déchets d'emballages
avec introduction

TAUW

CAP SUR LES SOLUTIONS DURABLES

Le recyclage au frigo ?

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics ont clairement orienté la gestion des déchets vers une politique massive du recyclage. Que ce soit par des mesures fiscales ou juridiques. Aujourd'hui, le secteur de la gestion des déchets n'échappe pas à la crise économique. N'est-ce pas l'occasion de transformer un défi en véritable opportunité ?

par Cédric SLÉGERS, Directeur-Adjoint FEGE

Jusqu'à l'automne 2008, de nombreuses filières se sont organisées d'elles-mêmes. Pour une grande majorité d'entre elles, c'est le développement extraordinaire de la Chine qui a servi de fil rouge. Certaines estimaient ainsi que près de 60% des flux de la ferraille, du plastique ou encore du papier/carton seraient dirigés vers l'Asie. Le faible coût de transport (les conteneurs chargés de produits neufs devant retourner en Chine), conjugué au coût de la main d'œuvre, avait créé un véritable engouement pour recycler les déchets à d'excellents prix. Mais trois éléments sont venus bouleverser cette "belle" mécanique. Le premier est structurel, dans la mesure où la Chine règlemente de plus en plus l'arrivée et la gestion des matières premières secondaires. Les deux causes suivantes sont liées à la crise économique mondiale, avec un ralentissement de la production mais également un effondrement du cours du pétrole. Une véritable réorganisation des flux des matières doit donc aujourd'hui être planifiée.

Le secteur des déchets trouve toujours des solutions de recyclage mais, à une logique de quantité a succédé aujourd'hui une recherche de la qualité. Un constat surtout valable pour les matières plastiques, car la Chine acceptait à une certaine époque presque tout, y compris des plastiques souillés ou mélangés. Une sorte de laxisme à l'opposé de la politique de ses performantes usines de recyclage de papiers. Aujourd'hui, les autorités chinoises ont réagi et imposent leurs exigences. Il n'est pas rare que des traders soient ainsi rappelés à l'ordre par les autorités de Pékin et certains sont même sommés d'aller rechercher leur matière bloquée dans un port.

Autre nouveauté : l'apparition des permis pour les entreprises. Une première étape qui, actuellement n'a pas encore éradiqué les petites usines de recyclage du plastique oeuvrant dans des conditions sociales et environnementales inadéquates. Le train semble donc en marche, la prise de conscience semble réelle, tout le monde doit s'en réjouir.

Parallèlement au renforcement des exigences chinoises, la crise économique a ralenti l'ensemble de la production mondiale. Seules les filières de qualité pourront survivre. Mais les recycleurs subissent malgré tout de plein fouet la forte baisse de la demande de matières, y compris en produits recyclés. Autre effet de la crise : l'effondrement du cours du pétrole, qui a ici un double impact. La baisse des prix des carburants est tout d'abord bénéfique pour

LE DÉCHET QUI, ÉCONOMIQUEMENT, N'EST PLUS RECYCLABLE, DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UNE OPPORTUNITÉ EN TANT QUE SOURCE D'ÉNERGIE.

les coûts de collecte. Mais cette même baisse rend nettement moins attractifs les produits plastiques recyclés, comparés à des matières premières vierges. Conséquence : depuis plusieurs semaines, les stocks en Europe deviennent très importants et forcent les opérateurs de la gestion des déchets à focaliser le recyclage sur les matières à haute valeur ajoutée. Le secteur s'est lancé à la recherche de nouveaux marchés, mais il s'avère que les conditions y sont nettement moins intéressantes : le Vietnam, le Pakistan, l'Inde, sans parler des unités européennes, se sont révélés d'un seul coup plus compétitifs. Le secteur trouve donc toujours des filières, mais est constamment obligé d'adapter les prix demandés aux clients. De quoi amener ceux-ci à s'interroger de plus en plus dans leurs efforts de tri.

Cette logique est-elle donc durable ?

On peut difficilement remettre en cause la politique de recyclage, tant auprès des ménages que des industriels qui s'investissent dans une démarche de tri. La question aujourd'hui n'est donc pas de trouver des solutions mais bien des solutions durables, tant socialement qu'économiquement. La priorité est donc de d'abord changer la mentalité du législateur, afin qu'il arrête de se contenter de "pousser" au recyclage. Son rôle doit désormais être de "tirer" le marché des produits recyclés, ce qui demande nettement plus d'efforts.

Les usines de recyclage sont, de plus, souvent innovatrices et compétitives. Une véritable stratégie économique pourrait ainsi encore être promue à l'échelle belge ou européenne. La taille est importante : les besoins de rendements d'échelle sont importants pour ce type d'unités. Un minimum d'harmonisation des approches est nécessaire, à commencer par une véritable harmonisation des options pour la gestion des transferts transfrontaliers des déchets ou de la fiscalité environnementale. Sans parler d'un contrôle sur le terrain, qui doit devenir européen.

Cette approche ressemble finalement étrangement à toute logique de tout secteur industriel. C'est justement là l'évolution la plus importante dans le recyclage : le secteur des déchets n'est plus un secteur de services mais bien un secteur producteur de nouvelle matière ou même d'énergie. Si la priorité doit toujours être donnée au recyclage, le déchet qui, économiquement, n'est plus recyclable, doit être considéré comme une véritable opportunité en tant que source d'énergie. Il faut donc encourager sa valorisation dans des installations performantes.

Les déchets sont directement concernés par ces choix stratégiques. En raison de l'engouement pour l'énergie verte, ils sont de plus en plus utilisés comme biomasse, ce qui oblige certaines filières européennes de recyclage à se tourner vers des marchés d'approvisionnement à l'étranger ! Le grand défi de l'avenir sera de trouver donc un juste équilibre entre un recyclage de qualité et une valorisation énergétique performante. Sans jamais remettre le tri en cause ! ■

RONVEAUX

ENERGIES RENOUVELABLES

Une opportunité nouvelle

Fin décembre 2008, les Etats membres de l'Union européenne ont confirmé les engagements pris dans le cadre du Paquet "Energie-Climat" (également appelé "Paquet 3x20").

par Yves MARENNE (ICEDD)

Les différents pays européens se sont engagés à porter, en 2020, la part d'énergie renouvelable à 20% de la consommation finale, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à leur niveau de 1990 et à améliorer leur efficacité énergétique de 20% par rapport aux projections de consommations du Livre vert de la Commission sur l'efficacité énergétique.

Une précision sémantique importante. L'objectif renouvelable se rapporte à la consommation totale finale. Pour l'évaluer, il faut donc sommer l'ensemble des consommations électriques d'origine renouvelable (éolien, hydroélectricité, électricité issue de la combustion de biomasse) avec toutes les consommations de chaleur renouvelable (bois brûlés chez des particuliers, déchets de bois et biogaz de décharges valorisés sous forme de chaleur dans les entreprises, géothermie,...) et avec la part de biocarburants consommés par les wallons.

Les objectifs de progression du renouvelable (comme ceux de réduction des gaz à effet de serre) ne s'appliquent pas de la même façon pour l'ensemble des pays européens. Certains sont plus favorisés par la nature, d'autres font déjà largement appel aux renouvelables. Imposer un même objectif à l'ensemble des pays de l'Union n'avait donc que peu de sens. Dans le cas de la Belgique, la part des énergies renouvelables devra atteindre 13% de la consommation finale en 2020 même si la négociation qui répartira cet effort entre les trois régions du pays n'a pas encore abouti.

Dans cette perspective, la part du renouvelable dans la consommation finale wallonne se monte en 2007 à 5,1% et est en progression constante depuis une décennie.

Ces dernières années, on doit noter la progression considérable de la production électrique renouvelable. En tête du classement on trouve la biomasse grâce à la conversion d'une unité de la centrale électrique des Awirs au bois. On notera aussi la progression spectaculaire de la production éolienne qui est passée de 1 GWh en 1999 à plus de 200 GWh en 2007. A l'origine de ces succès indéniables, il faut citer les politiques mises en œuvre et souligner l'impact du mécanisme des certificats verts (voir encadré).

Mais qu'on ne s'y trompe pas, pour ambitieux qu'il soit, le Paquet Energie Climat n'est sans doute qu'un premier pas. En effet, si on se réfère aux recommandations du GIEC, les émissions de gaz à effet de serre mondiales auront dû être réduites de 50 à 85% à l'horizon 2050. Il semble de plus en plus évident que l'on s'oriente vers une société profondément décarbonée[1] dès la moitié du XXIe siècle. Le défi est considérable et impliquera tous les acteurs de la société. Les citoyens, comme les entreprises, devront penser leurs stratégies et leurs organisations à l'aune de cette nouvelle contrainte... Ou de cette nouvelle opportunité puisque de nouveaux modes de production et de consommation d'énergie devront être imaginés, des produits innovants à faible teneur en carbone fossile devront être proposés aux consommateurs. Rien moins qu'un changement de paradigme. ■

1. Carbone fossile bien entendu.

PLUS D'INFOS ?

Pour en savoir plus sur la situation énergétique de la Wallonie,voir le rapport complet sur le site portail de la Région wallonne : http://energie.wallonie.be

EN WALLONIE, LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE RENOUVELABLE, EST EN PROGRESSION CONSTANTE.

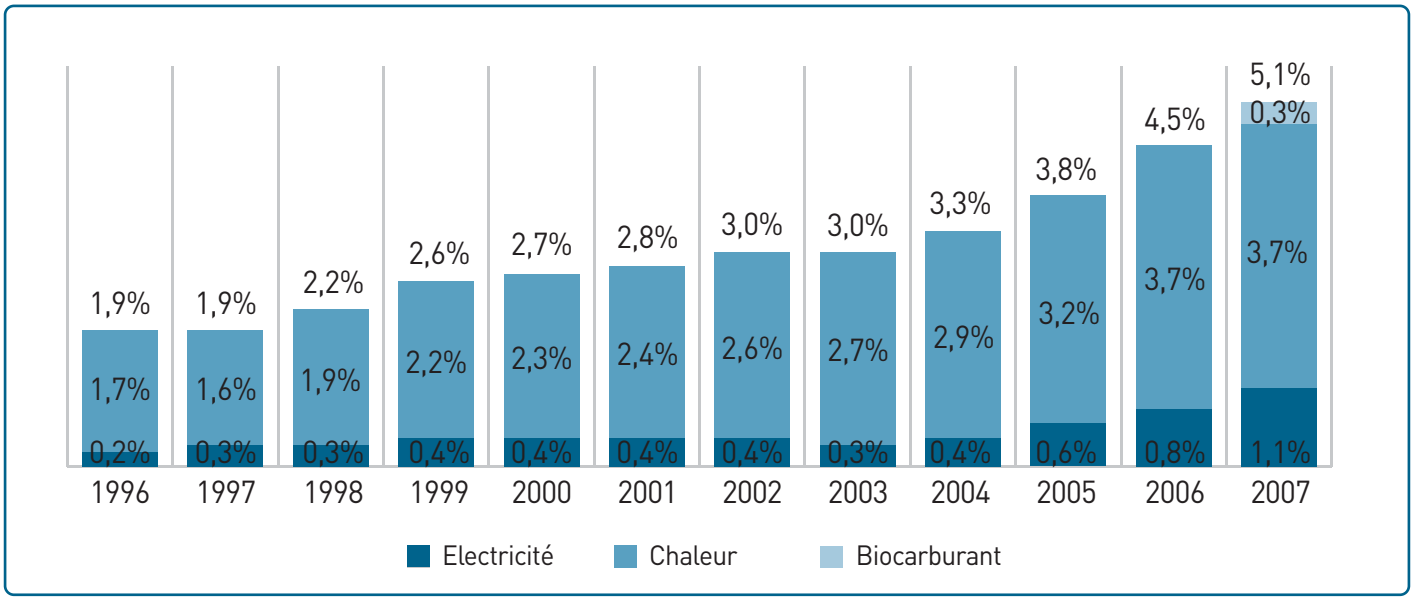

PRAYON

REMONDIS

Retrouvez sous cette rubrique tout ce qui fait "la vie" de l'Union Wallonne des Entreprises : ses études, les événements importants qui jalonnent son existence, ses actions de terrain, ses prises de position, ses "*coups de colère*" aussi... En bref, tous ses combats au profit des entreprises wallonnes.

En préalable à la rencontre, les protagonistes ont visité le laboratoire d'applications alimentaires de Prayon (1) et Sulfine, sa nouvelle usine en construction sur le site d'Engis (2). Prayon est reconnu mondialement pour son expertise dans la chimie des phosphates, des composants que l'on retrouve dans des milliers de produits.

2.

1.

Elections régionales : bientôt la 20e étape pour le mémorandum UWE !

20 étapes sur 40 déjà prévues : un vrai succès. Le "Tour de Wallonie" de l'UWE en vue des élections régionales de juin 2009 a fait escale chez Prayon le 20 février, permettant aux responsables de quelques entreprises "proches" de rencontrer le député wallon et communautaire Hervé Jamar et de lui faire part de leurs attentes.
Les discussions ont porté sur 3 thèmes principaux : l'aménagement du territoire, la fiscalité des sociétés et la simplification administrative. Le but est de combler au plus vite une partie du retard de notre région par rapport à la Flandre et à la moyenne européenne. Pour ce faire, l'UWE souhaite augmenter le nombre d'entrepreneurs et d'entreprises en Wallonie, accroître leur taille et leurs effectifs, et "booster" leur valeur ajoutée. Or la région, qui est compétente dans l'acquisition et l'aménagement des zonings, serait confrontée au phénomène NIMBY ("not in my backyard"). Selon l'UWE, ses politiques de relance et de développement économique manquent d'une "vision globale" et de coordination (ce serait trop souvent du saupoudrage). La formation technique et professionnelle n'est plus suffisante, au point que l'industrie wallonne rencontre actuellement de sérieuses difficultés de recrutement. Par ailleurs, les règlements et procédures administratives sont encore souvent complexes et hermétiques. ■

Un administrateur UWE président du Voka !

1.

L'actuel président du groupe alimentaire Ter Beke (Marche-en-Famenne) va succéder à Urbain Vandeurzen à la présidence de l'organisation patronale flamande Voka (Vlaams netwerk van ondernemingen). Luc De Bruyckere a été désigné le 2 mars à la présidence. Luc De Bruyckere entrera en fonction le 26 mai pour un mandat de 3 ans. Il occupe actuellement le poste de vice-président de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) et est administrateur de l'Union wallonne des Entreprises (UWE). ■

1. Luc De Bruyckere entrera en fonction le 26 mai pour un mandat de 3 ans.

AGENDA

21/04/2009 – GENVAL
2e Forum du Développement territorial (voir page...)
Contact : andre.lebrun@uwe.be

22/04/2009 - WAVRE
Conférence de Presse "Point conjoncturel"
Contact : didier.paquot@uwe.be

23/04/2009 - BRUXELLES
Forum "JUMP" (www.forumjump.be)

23/04/2009 - WAVRE
Groupe de Travail "Environnement"
Contact : andre.lebrun@uwe.be

12/05/2009 - WAVRE
90 minutes pour la mobilité "Pétrole ; le début de la fin ?" (voir page...)
Contact : lydie.sollanders@uwe.be

23/04/2009 - WAVRE
Groupe de Travail "Politique sociale"
Contact : andre.lebrun@uwe.be

24/06/2009 - WAVRE
Conférence de Presse "Etudes sur la Situation de l'Entreprise en Wallonie"
Contact : didier.paquot@uwe.be

Retrouvez tous les détails de ces événements sur www.uwe.be (rubrique "Agenda")

VOLKSWAGEN

COMMENT SORTIR DE LA RÉCESSION ?

Réagir sur les chiffres du passé, c'est avoir tort !

IL FAUT NOUS PRENDRE EN MAIN, ALLER TOUS DANS LE MÊME SENS : CELUI DE LA RÉACTIVITÉ, DE LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA REPRISE.

Marc TOUATI

Une chronique proposée par Marc Touati, Expert APM, Economiste, Directeur Général de Global Equities et Président du cabinet ACDEFI, auteur du livre "Krach, boom... et demain ?" Editions Dunod, 2009

Marc Touati

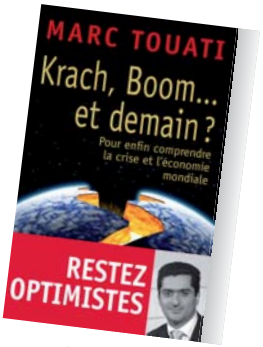

La chute du PIB dans les pays de la zone euro au quatrième trimestre 2008 est sans appel : - 2,1% en Allemagne, - 1,8% en Italie, -1,3% en Belgique, - 1,2% en France, et, *in fine*, une chute de 1,5% pour le PIB de l'ensemble de la zone euro, du jamais vu depuis que les statistiques eurolandaises existent, c'est-à-dire depuis 1995. En glissement annuel, le PIB de l'UEM recule de 1,2%, là aussi du jamais vu. A titre de comparaison, le PIB américain a reculé de 1% au quatrième trimestre et de 0,2% en glissement annuel...

Lorsqu'il y a encore quelques mois, la BCE annonçait que le PIB ne baisserait pas et que, ce faisant, il n'était pas utile de baisser les taux directeurs, elle était en fait en train de signer le « décret » de la récession qui s'installe aujourd'hui. Angela Merkel en faisait de même lorsqu'elle soulignait l'été dernier que l'euro fort était une très bonne chose et que la BCE avait raison d'augmenter son taux refi en juillet. Le gouvernement français faisait également la même erreur lorsqu'au printemps 2008, il refusait de voir les dangers qui menaçaient l'économie hexagonale.

Car, n'oublions pas que toute inflexion de politique monétaire, budgétaire ou de change prend six mois pour agir sur l'activité. Dès lors, s'ils ne savent réagir que sur les chiffres du passé, nos dirigeants politiques et monétaires sont sûrs d'avoir tort.

Se retrousser les manches, vite !

Autrement dit, le seul moyen de sortir de ce marasme est de se retrousser les manches tout de suite. D'abord, au niveau de la BCE, qui doit abaisser son taux refi à 1% dès le mois de mars. Cela permettra de faire baisser l'euro vers les 1,10 dollar et de soutenir par là même l'activité. Dans le même temps, les dirigeants politiques eurolandais doivent enfin se prendre la main et avancer de concert vers une relance globale au niveau de la zone, tant sur l'investissement que sur la consommation. Et ce tout en modernisant leurs dépenses publiques, c'est-à-dire en réduisant les dépenses de fonctionnement de leurs administrations. Entreprises, ménages, administrations publiques, BCE, syndicats... nous devons tous nous prendre en main, voire nous faire violence pour aller dans le même sens : celui de la réactivité, de la responsabilité économique et de la reprise. C'est grâce à cette triple stratégie que les Etats-Unis ont moins souffert que nous en 2008 et surtout grâce à cette vision du monde qu'ils pourront redémarrer dès 2009 bien avant nous, comme cela s'était d'ailleurs déjà produit en 2002 et en 1992. A croire qu'un tel décalage fait des adeptes dans la zone euro... ■

Expérience

ROGER WICKLER, MEMBRE DU NOUVEAU CLUB APM "LUXEMBOURG-ARDENNE" est administrateur-délégué et propriétaire de AMBIENTE s.a., PME spécialisée en marbrerie, carrelage et parquet. S'il est également d'avis de baisser le taux de la BCE pour relancer l'économie, il craint une crise d'inflation. Les médias jouent, selon lui, un rôle désastreux par rapport au consommateur : *"je pense qu'il faut garder une attitude réaliste, faire face aux problèmes lorsqu'ils se présentent, être prêt à changer, se concentrer sur ses forces, offrir un service de haute qualité aux clients et chercher des opportunités"*. La crise financière américaine est devenue mondiale et à tous les niveaux. La meilleure attitude pour le patron d'entreprise selon Roger Wickler : "Faisons face !"

apm progrès du management

APM Belgique Luxembourg Rue Bois Saint-Jean 29 - 4102 OUGREE
04/232.10.36 - apm.belux@skynet.be

LE CHIFFRE

9

Entreprises sont enregistrées EMAS en Région wallonne. Ces chiffres sont issus du "Baromètre Qualité", sur base de données fournies par douzes organismes certificateurs. Ces entreprises se répartissent géographiquement de la façon suivante : 3 dans le Brabant wallon, 3 dans le Hainaut et 3 en Province de Liège.

A L'HONNEUR !

Imperbel-Derbigum gagne le prix environnemental européen EMAS

De toutes les sociétés européennes, le spécialiste belge de la toiture Imperbel-Derbigum® a reçu de la Commission européenne le prix EMAS de l'année 2008 pour la catégorie "société moyenne". Imperbel-Derbigum® a reçu ce prix pour ses résultats remarquables en économies d'énergie et diminution de CO_2. Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a diminué de 30% sa production de CO_2 et à également, au cours de 6 dernières années, diminué de 30% sa consommation électrique et de 25% sa consommation en gaz.
Source : QualiGuide 2009

© MWQ

"LA QUALITE, TOUS GAGNANTS !"

Objectif Qualité ! Pour une région comme la nôtre vivant d'échanges au cœur des zones les plus dynamiques d'Europe, la "Qualité" en Wallonie est une nécessité absolue.

par Stéphanie Dubois – Collaboratrice Communication MWQ

"Prix Wallon de la Qualité", édition 2009

Soucieux de *"faire de la Wallonie une terre de Qualité Totale"*, de promouvoir, d'essaimer la dynamique "Qualité", le Mouvement Wallon pour la Qualité organise la 3e édition de son "Prix Wallon de la Qualité". Pour accompagner la démarche Qualité des organisations, le PWQ est bisannuel et s'organise en quatre niveaux : de "Eveil à l'Excellence" jusqu'à "Excellence". Cette année sont organisés les Prix "Eveil à l'Excellence" et "En route vers l'Excellence".
Le "Prix Wallon de la Qualité" se veut un levier de progrès, inscrit dans la durée, qui implique les dirigeants, soutient la construction d'une démarche Qualité à un rythme propre à chacun, assure une cohésion entre les différentes démarche Qualité d'une organisation, fournit des avis d'experts, encourage l'esprit d'équipe, stimule l'autoévaluation, dynamise la culture d'entreprise, développe la vision systémique de l'organisation, favorise l'échange et la comparaison avec des tiers, valorise les efforts déjà entrepris ; est accessible à tous et est gratuit. Vous aussi, n'hésitez pas à vous inscrire dans cette dynamique ! Le dossier de candidature (à renvoyer pour le 15 juin 2009) et le règlement sont disponibles sur www.mwq.be.
Plus d'infos : 081/63.49.09, **info@mwq.be**

EMAS – Eco-Management and audit Scheme

Instrument volontaire et européen qui permet d'identifier les entreprises qui améliorent leurs performances environnementales sur une base permanente, EMAS vise à mettre en place un système de Management de l'Environnement (SME) en vue d'améliorer les rapports et résultats des entreprises et organisations dans le domaine de l'environnement. EMAS permet à un organisme de définir une politique environnementale et des objectifs d'amélioration de ses performances environnementales. Il prend en compte les aspects liés aux achats, aux pratiques des sous-traitants et fournisseurs, aux activités de transports, aux produits et à leurs impacts sur la biodiversité. Infos : **http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm**

Outil – EMAS easy

La méthodologie EMAS EASY est adaptée à l'échelle des petites structures. Elle permet d'être en conformité avec ISO 14001 et EMAS par l'utilisation de quelques outils et formulaires pré-configurés. La mise en place d'un système de gestion environnementale est simplifiée. L'entreprise reste donc focalisée sur ce qui est important : la protection environnementale sur le terrain et la participation des travailleurs.
Pour en savoir plus, consultez la brochure "10 personnes, 10 pages, 10 jours", téléchargeable gratuitement sur www.emas-easy.eu, qui développe la méthodologie de travail en 30 étapes.

Mouvement Wallon pour la Qualité
Parc CRÉALYS, @trium, 2 rue Camille Hubert, 5032 Isnes, 081/63.49.09, www.mwq.be

L'ASSUJETTI POURRA AUSSI AVOIR ACCÈS AISÉMENT EN LIGNE AUX DÉCLARATIONS PRÉCÉDENTES, DE MÊME QU'AUX EXTRAITS DE COMPTE

DÉCLARATION TVA

La déclaration TVA papier à vécu !

L'obligation d'introduire une déclaration TVA est généralisée depuis le 1/1/2009. Il faut être prêt dès la prochaine déclaration trimestrielle qui doit être déposée avant le 20 avril. La carte d'identité électronique peut être utilisée à cette fin.

Malgré différentes initiatives visant à la simplification administrative, le volume de documents administratifs reste conséquent!
Le traitement de ces documents sous une forme papier coûte cher, notamment en raison des personnes mobilisées et des risques d'erreur et de contentieux.
En ce qui concerne les déclarations TVA, l'état fédéral a généralisé dès le début des années 2000 les formulaires normalisés, conçus pour être scannés à grande vitesse. Le Gouvernement a décidé de franchir un pas supplémentaire en matière d'économie et d'administration en ligne: la dématérialisation de ce type de documents.

Comment satisfaire à cette nouvelle obligation?
Depuis déjà plusieurs années, l'administration fiscale propose une application informatique permettant d'introduire électroniquement les déclarations périodiques à la TVA: Intervat. **Cette application a été élargie, de sorte qu'il est aussi possible de déposer par cette voie les relevés intracommunautaires et les listings clients.**
L'introduction des données peut s'effectuer de 2 manières:
1. un encodage manuel,
2. un transfert de fichiers informatiques sous le format XML.

La signature manuscrite n'étant plus possible, l'authentification du déclarant doit s'effectuer au moyen d'une signature électronique. Il existe plusieurs types de signature électronique, caractérisés surtout par des degrés de fiabilité différents. Actuellement l'administration fiscale exige une signature électronique liée à un certificat numérique de "classe 3", qui doit être installé sur l'ordinateur.

La carte d'identité électronique désormais acceptée
Par contre, on peut désormais éviter de payer pour signer électroniquement une déclaration TVA grâce au certificat lié à la nouvelle carte d'identité électronique dont dispose à présent presque tous les citoyens. Il suffit de s'équiper d'un lecteur de cartes d'identité électronique et d'installer le logiciel "eID Quickinstall". L'accès à l'application en ligne de dépôt de déclarations TVA se fait en introduisant la carte d'identité électronique dans le lecteur, puis en composant le code secret PIN lié à cette carte.

Et si on ne dispose pas d'accès Internet?
Si l'assujetti (ou la personne mandatée pour déposer les déclarations) ne dispose pas d'un ordinateur et/ou d'une connexion Internet, il peut être dispensé de l'obligation de dépôt de ses déclarations périodiques par la voie électronique.
Les indépendants non tenus à des déclarations périodiques (par exemple pour un chiffre d'affaires de moins de 5580 euros par an ayant opté pour le régime de franchise) ne sont pas tenus d'introduire un "listing clients" par voie électronique.

Quels sont les avantages liés à cette obligation?
Cette dématérialisation présente un intérêt évident pour l'administration. Même si elle impose une charge supplémentaire à l'assujetti, du moins ponctuellement pour effectuer la migration vers la voie électronique, l'entrepreneur y trouvera néanmoins un avantage non négligeable: il disposera automatiquement d'une preuve officielle de dépôt de sa déclaration.
Plus besoin dès lors de recourir à des envois sous pli recommandé pour se réserver la preuve du respect des délais de dépôt. De plus, un certain nombre de contrôles automatiques sont effectués par l'application en ligne, ce qui limite le risque d'introduire une déclaration invalide, et donc un certain nombre d'allers-retours entre l'administration et l'assujetti. Enfin l'assujetti pourra aussi avoir accès aisément en ligne aux déclarations précédentes, de même qu'aux extraits de compte, ce qui peut épargner un temps précieux, voire représenter des économies en archivage. ■

LE CHIFFRE

42%

En 2007, l'usage global des applications d'e-gouvernement progresse encore avec 42% de Wallons ayant visité au moins un site Web administratif (38% en 2006). Cela correspond à 60% des internautes utilisant au moins occasionnellement les services administratifs présents sur la toile.
On remarque une hausse de fréquentation essentiellement des sites de l'administration de la Région wallonne, ainsi qu'un faible accroissement de l'usage de tous les autres sites administratifs.

ON THE WEB

www.awt.be/elearning/initiation
Du 21 avril au 26 mai, l'AWT organisera une série d'ateliers d'initiation à l'e-learning spécifiquement dédiés aux entreprises. Ces ateliers se tiendront sur une péniche qui fera halte dans les principales villes wallonnes.
C'est sur une péniche spécialement adaptée que l'AWT invite les entreprises wallonnes et bruxelloises, de toutes tailles et actives dans tous les domaines, à bénéficier d'une initiation gratuite à l'e-learning.

@wt.be Agence Wallonne des Télécommunications

Retrouvez le témoignage complet ainsi que d'autres témoignages e-business et ICT sur le portail des Technologies de l'Information et de la Communication : www.awt.be

L’ECHO

CITROEN